



Maître d'ouvrage

**Communauté de Communes du Pays des Achards
2 Rue Michel Breton
CS 90 116
85 150 LA CHAPELLE ACHARD**

**ELABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DU
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS
DES ACHARDS**

RAPPORT ETAT DES LIEUX - PROPOSITIONS



MAI 2014

EF Etudes
4, rue Galilée BP 4114, 44341 BOUGUENAIS Cedex
Téléphone : 02 51 70 67 50, Télécopie : 02 51 70 62 85

S.A.R.L. au capital de 169 440 €- RCS Nantes B 349 435 610 -Siret 349 435 610 00036

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	3
2	CADRE JURIDIQUE.....	3
3	CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE.....	5
3.1	SITUATION GEOGRAPHIQUE	5
3.2	MILIEU NATUREL	5
3.2.1	TOPOGRAPHIE ET BASSINS VERSANTS	5
3.2.2	GEOLOGIE	5
3.2.3	EXPLOITATION ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE	5
3.2.4	CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT	6
3.2.5	CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES ET DES ZONES HUMIDES	7
3.2.6	LE MILIEU RECEPTEUR	7
3.3	RAPPEL DES ETUDES DE ZONAGE	9
3.3.1	BEAULIEU SOUS LA ROCHE	9
3.3.2	LA CHAPELLE ACHARD	9
3.3.3	LA CHAPELLE HERMIER	10
3.3.4	LA MOTHE ACHARD	10
3.3.5	MARTINET	11
3.3.6	NIEUL LE DOLENT	12
3.3.7	SAINTE FLAIVE DES LOUPS.....	12
3.3.8	SAINT GEORGES DE POINTINDOUX	13
3.3.9	SAINT JULIEN DES LANDES.....	13
3.3.10	SAINT MATHURIN.....	14
3.3.11	LE GIROUARD	15
4	SITUATION ACTUELLE.....	16
4.1	DEMOGRAPHIE ET URBANISATION.....	16
4.1.1	POPULATION – HABITAT	16
4.1.2	URBANISATION	18
4.1.2.1	Beaulieu-sous-la-Roche.....	18
4.1.2.2	La Chapelle-Achard.....	19
4.1.2.3	La Chapelle-Hermier	19
4.1.2.4	Martinet	20
4.1.2.5	La Mothe-Achard.....	20
4.1.2.6	Nieul-le-Dolent	21
4.1.2.7	Sainte-Flaive-des-Loups.....	21
4.1.2.8	Saint-Georges-de-Pointindoux	22
4.1.2.9	Saint-Julien-des-Landes.....	22
4.1.2.10	Saint-Mathurin	23
4.1.2.11	Le Girouard.....	23
4.1.2.12	Synthèse	24
4.2	LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ACTUEL	24
4.2.1	ÉTAT DE FONCTIONNEMENT DU PARC DES UNITES DE TRAITEMENT	25
4.2.2	POSSIBILITES DE RACCORDEMENT SUR LES UNITES DE TRAITEMENT EXISTANTES EN FONCTION DES PROJETS D'URBANISME	26
4.2.3	MONTANT DES PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	28
4.3	ETUDE DIAGNOSTIQUE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS	28
5	ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE COMPARATIVE.....	31
5.1	SITUATION DE LA CONFORMITES DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS SUR LES ZONES D'ETUDE.....	31
5.2	LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS SUR LES ZONES D'ETUDE	33
5.3	LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	34

5.4	ESTIMATION DES SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	36
5.4.1	COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : LE PLESSIS AUX MOINES RESTREINT OPTION N°1.....	36
5.4.2	COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : LE PLESSIS AUX MOINES ETENDU OPTION N°2.....	38
5.4.3	COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : L'AUGISIERE SANS LA ZA	40
5.4.4	COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : LA VACHERIE	42
5.4.5	COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : LE PRE CANTEAU	44
5.4.6	COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : RUE DES ETANGS ET IMPASSE DES FONTAINES	46
5.4.7	COMMUNE DE LA CHAPELLE ACHARD : CHAIGNE AVEC LA COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS.....	48
5.4.8	COMMUNE DE LA CHAPELLE HERMIER : LE MOULIN DES ROCHELLES.....	50
5.4.9	COMMUNE DE LA MOTHE ACHARD : LA RUE DES PETROLLES.....	52
5.4.10	COMMUNE DE MARTINET : LA REVEILLERE	54
5.4.11	COMMUNE DE MARTINET : LA VIEILLE MALEVERGNE.....	56
5.4.12	COMMUNE DE NIEUL LE DOLENT : LA MARTINIERE	58
5.4.13	COMMUNE DE NIEUL LE DOLENT : BELLEVUE.....	60
5.4.14	COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS : LA RENELIERE, LES TERRES NOIRES ET L'AUMONDIERE AVEC DES HABITATIONS DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX.....	62
5.4.15	COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS : LE SANSIS.....	64
5.4.16	COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA BARDONNIERE ET MARIE ROSE	66
5.4.17	COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA BARDONNIERE ET MARIE ROSE AVEC LA RENELIERE, LES TERRES NOIRES ET L'AUMONDIERE DE LA COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS.....	68
5.4.18	COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA BOUTIERE.....	70
5.4.19	COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA COMBE.....	72
5.4.20	COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LES POIRETTES ET LE PLESSIS	74
5.4.21	COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA GUEDANCHERE	76
5.4.22	COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES : LA RICHARD NORD	78
5.4.23	COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES : LA PETITE ET LA GRANDE GIRAUDIERE.....	80
5.4.24	COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES : LE LOTISSEMENT DE LA BASSETIERE REFOULE SUR LE RESEAU EXISTANT.....	82
5.4.25	COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES : LE LOTISSEMENT DE LA BASSETIERE RACCORDE SUR UNE FUTURE ZONE URBANISABLE.....	84
5.4.26	COMMUNE DE SAINT MATHURIN : LES BIOTTIERES.....	86
5.4.27	COMMUNE DE SAINT MATHURIN : BOURGNEUF.....	88
5.4.28	COMMUNE DU GIROUARD : LA MORLIERE	90
5.4.29	COMMUNE DU GIROUARD : LA GENDRONNIERE	92
5.4.30	COMMUNE DU GIROUARD : RUE DE LA VIGNE	94
5.5	COMPARAISON ECONOMIQUE COLLECTIF – NON COLLECTIF	96
6	SYNTHESE DE LA SITUATION ACTUELLE.....	98
7	ORIENTATION GENERALE DE LA PROBLEMATIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	99
8	SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT A L'ECHELLE DE COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	101
8.1	PROGRAMMATION CONCERNANT L'INVESTISSEMENT SUR LES UNITES DE TRAITEMENT	101
8.2	PROGRAMMATION CONCERNANT LA REHABILITATION DES RESEAUX DE COLLECTE	102
8.3	ESTIMATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2014-2030	103
9	ANNEXE 2 : ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU EN 2011.....	105

1 INTRODUCTION

La Communauté de Communes du Pays des Achards souhaite harmoniser les documents du zonage d'assainissement collectif. En effet chaque commune concernée a déjà réalisé une étude de zonage d'assainissement sur son territoire avec parfois une actualisation. Afin de disposer d'un document unique, la Communauté de Communes du Pays des Achards a lancé cette étude pour permettre d'actualiser pour chaque commune le plan de zonage d'assainissement en fonction de l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs à partir des diagnostics du Service Publique d'Assainissement Non Collectif, de l'évolution des installations d'assainissement collectif et des documents d'urbanisme en vigueur.

Une nouvelle délibération devra donc être prise pour valider le nouveau périmètre collectif.

Ce nouveau dossier se compose de cinq chapitres :

- les données caractéristiques de la Communauté de Communes du Pays des Achards,
- un rappel des études de zonage précédentes,
- une actualisation des données démographiques, une présentation des projets d'urbanisation et une synthèse de la situation de l'assainissement collectif et non collectif,
- une étude technico-économique comparative sur les différentes zones d'étude déterminées par le Maître d'Ouvrage,
- le projet de plan de zonage.

2 CADRE JURIDIQUE

Les communes ont l'obligation de délimiter sur leur territoire les zones relevant de « l'assainissement collectif » et les zones relevant de « l'assainissement non collectif » ainsi que les zones dans lesquelles des mesures doivent être prises en raison de problèmes liés à l'écoulement ou à la pollution des eaux, en application de l'Article L 2224-10 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Article L. 2224-10 du C.G.C.T.

Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien ;

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Ces zones sont délimitées après Enquête Publique, selon les dispositions des Articles R 2224-6 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales.

L'Enquête Publique préalable à la définition des zones d'assainissement est précisée par l'Article R 2224-8 Code général des Collectivités Territoriales.

« Art. R. 2224-8. - L'enquête publique préalable à la délimitation des zones mentionnées aux 1° et 2° de l'article L. 2224-10 est conduite par le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, dans les formes prévues par les articles R. 123-6 à R. 123-23 du code de l'environnement »

La présente Enquête Publique répond également aux obligations de la Loi N° 83-630 du 12 Juillet 1983 soumettant à Enquête Publique les opérations d'aménagement susceptible d'affecter l'environnement et les opérations de planification urbaine considérées comme affectant nécessairement l'environnement.

La procédure mise en œuvre pour l'Enquête Publique est régie par les dispositions contenues dans les Articles R 123-19 du Code de l'Urbanisme ainsi que dans l'Article R 2224-8 du Code général des Collectivités Territoriales :

- Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards après adoption du projet de Zonage par le Conseil Communautaire demande la désignation d'un Commissaire Enquêteur par le président du Tribunal Administratif.
- L'ouverture de l'Enquête est prescrite par le Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards.
- Après les mesures de publicité et d'affichage obligatoires, l'Enquête se déroule sur un mois minimum.
- Après la remise du Rapport par le commissaire Enquêteur, le Conseil Communautaire approuve le projet de Zonage éventuellement modifié.

Le dossier est constitué selon les dispositions de l'Article R 2224-9 du Code général des Collectivités Territoriales :

« Art. R. 2224-9. - Le dossier soumis à l'enquête comprend un projet de délimitation des zones d'assainissement de la commune, faisant apparaître les agglomérations d'assainissement comprises dans le périmètre du zonage, ainsi qu'une notice justifiant le zonage envisagé »

3 CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

3.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes du Pays des Achards est une des 29 communauté de communes de Vendée. Rattachée à l'arrondissement des Sables d'Olonne, elle constituée de 11 communes : Beaulieu-sous-la-Roche , La Chapelle-Achard, La Chapelle-Hermier, Le Girouard, Martinet, La Mothe-Achard, Nieul-le-Dolent, Sainte-Flaive-des-Loups, Saint-Georges-de-Pointindoux, Saint-Julien-des-Landes et Saint-Mathurin. Le Plan N°1 situe les différentes communes de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Achards situé entre la Roche sur Yon et les Sables d'Olonne couvre une surface d'environ 248 kilomètres carrés.

3.2 MILIEU NATUREL

3.2.1 TOPOGRAPHIE ET BASSINS VERSANTS

Le relief du secteur d'étude est assez marqué et présente une pente générale axée Est/Ouest. Le terroir est drainé principalement par quatre cours d'eau :

- Le Jaunay au nord,
- L'Auzance et la Ciboule au centre,
- La Vertonne au Sud.

Ces cours débouchent en mer au niveau de Saint Gilles Croix de Vie pour le Jaunay et des Sables d'Olonne pour les deux autres.

3.2.2 GEOLOGIE

Le substratum géologique de la zone d'étude est constitué globalement d'un massif de schistes encadré à l'Ouest et à l'Est par deux massifs granitiques. De façon plus précise les communes se répartissent de la manière suivante :

- Partie centrale sur schistes concernant les communes du Girouard, de la Mothe Achard, de la Chapelle Achard, de Martinet, du Nord des communes de Saint Mathurin et de la Chapelle Hermier et du Sud des communes de Nieul le Dolent, de Sainte Flaive des Loups et de Saint Georges de Pointindoux,
- Partie Sud/Ouest sur des Porphyroïdes concernant le Sud de Saint Mathurin,
- Partie Nord/Est sur des granites à deux micas concernant Beaulieu sous la Roche et les parties Nord de de Nieul le Dolent, de Sainte Flaive des Loups et de Saint Georges de Pointindoux,
- Partie Nord/Ouest sur des microgranites de Vairé concernant Saint Julien des Landes et la partie Sud de la Chapelle Hermier.

Les campagnes pédologiques des précédentes études de zonage d'assainissement mettaient en évidence des sols inaptes à l'épandage souterrain. L'altération de ces deux grandes familles géologiques : schiste et granite engendre sur ce secteur des sols à tendance argileuse et hydromorphe.

3.2.3 EXPLOITATION ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en Eau Potable est assurée par Vendée Eau qui assure la production et la distribution de l'eau potable en Vendée. Il existe sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Achards un lieu de production d'eau potable. Il s'agit du Barrage sur le Jaunay permettant de stocker un volume de 3,7 millions de m³ lorsque le barrage est plein. Cette ressource en eau n'est protégée pour le moment que par un périmètre de protection unique d'une largeur de

50 mètres validé par un arrêté préfectoral du 15 Mai 1975. Vendée Eau procède actuellement aux études de définition des différents périmètres de protection qui seraient validés après enquête publique à l'horizon du 2^{ème} semestre 2014. Deux communes sont principalement concernées par ces périmètres de protection : la Chapelle Hermier et Saint Julien des Landes. Ces mesures de protection de ressource en eau compléteront celles préconisées dans la démarche du SAGE de la Vie et du Jaunay.

3.2.4 CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT

Le site de la DREAL Centre recense les mesures protections et d'inventaires suivants :

➤ **Protection réglementaire :**

- Sans Objet

➤ **NATURA 2000 :**

- Zones de Protection Spéciale :
 - Les dunes, forêt et marais d'Olonne référencés FR5212010,
- Site d'Importance Communautaire :
 - Les dunes, forêt et marais d'Olonne référencés FR5200656,

➤ **Inventaires**

- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1 (1^{ère} génération) :
 - La zone sud des marais d'Olonne et la vallée de la Vertonne référencé 50040005.
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2 (1^{ère} génération) :
 - Le Bocage à chêne Tausin entre les Sables d'Olonne et la Roche sur Yon référencé 5009.
 - Les dunes, forêt et marais d'Olonne référencé 5004,
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1 (2^{ème} génération) :
 - Vallée et coteaux de Garandeanu référencée 50090002.
 - Vallée de la Vertonne référencée 50040006
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2 (2^{ème} génération) :
 - Les dunes, forêt et marais d'Olonne référencés 50040000,
 - Le Bocage à chêne Tausin entre les Sables d'Olonne et la Roche sur Yon référencé 50090000.
- Inventaire National du Patrimoine Géologiques, sites présélectionnés :
 - Les granites subleucocrates à grain moyen à deux micas de la carrière de Bellevue référencés IPG85_FA041,
 - L'ancienne carrière de métaphtanites de la Chapelle Hermier référencée IPG85_FA071,
 - La microfalaise de micaschiste de la rive nord du Jaunay référencée IPG85_FA076,
 - Les méta-microgranites porphyriques de la Maçonnière référencés IPG85_FA1037,

➤ **Eaux et milieux aquatiques**

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du :
 - du Lay,
 - de l'Auzance et Vertonne et des cours d'eau côtiers,
 - de la Vie et du Jaunay.

L'emprise des SAGE de la Vie et du Jaunay et de l'Auzance est reportée sur la carte N°2. Le SAGE de la Vie et du Jaunay constitué de 37 communes a été validé et est opposable par arrêté préfectoral du 3 Mars 2011. Le SAGE de l'Auzance et Vertonne concernant 20 communes est en cours d'élaboration.

3.2.4.1.1 ➤ Zones humides

- Zones Humides d'Importance Majeure :
 - Olonne référencé FR51100501.

3.2.5 CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES ET DES ZONES HUMIDES

Il n'existe pas de Plan de Prévention aux Risques d'Inondation (PPRI) sur la zone d'étude. Les inventaires des zones humides ont été réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude. La carte N°3 permet de visualiser l'implantation des différentes zones humides.

3.2.6 LE MILIEU RECEPTEUR

Le territoire du secteur d'étude est drainé par 4 cours d'eau principaux : Le Jaunay, l'Auzance avec son principal affluent : la Ciboule et la Vertonne. Le site internet de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne synthétise sous forme de cartes thématiques le niveau d'altération de ce cours d'eau. Le tableau ci-dessous liste la situation de ce cours d'eau pour les principaux paramètres sur la période : 2006/2008.

Paramètres	MOOX	Matières azotées	Nitrates	Matières Phosphorées
Période 2006 - 2008				
Le Jaunay Amont	Très Mauvais	Bonne	Mauvais	Moyenne
L'Auzance	Mauvais	Bonne	Mauvais	Moyenne
La Ciboule Aval	Mauvais	Bonne	Mauvais	Bonne
Vertonne Aval	Très Mauvais	Mauvais	Mauvais	Très Mauvais

Paramètres	IBGN			IBD			IPR		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Le Jaunay Amont	Moyenne	Bonne	Mauvais	ND	Moyenne	Moyenne	ND	Mauvais	ND
L'Auzance	Moyenne	Mauvais	ND	ND	Moyenne	ND	ND	ND	ND
La Ciboule Aval	Très Bonne	Bonne	Moyenne	ND	Moyenne	Moyenne	Moyenne	ND	Moyenne
Vertonne Aval	ND	Mauvais	ND	ND	ND	Mauvais	ND	ND	ND

Matières Organiques et Oxydables (MOOX) : Cette altération est déterminée à partir de 6 des 7 paramètres caractérisant les matières oxydables présentes dans l'eau. Elle est révélatrice de la présence, ou de l'absence, de pollution organique et est obtenue à partir des mesures de terrain et des analyses d'eau réalisées selon des méthodes normalisées.

L'Indice Biologique Global Normalisé ou IBGN est une méthode standardisée utilisée en écologie appliquée afin de déterminer la qualité biologique d'un cours d'eau. La méthode utilise la détermination des macro-invertébrés d'eau douce. L'indice, d'une valeur de 0 à 20, est basé sur la présence ou l'absence de taxon et la variété de la population de macro-invertébrés plus ou moins polluo-sensibles. Plus généralement, toute modification de la composition des communautés vivantes hébergées par un milieu aquatique, est non seulement la preuve d'une perturbation, mais est aussi caractéristique d'un polluant donné (voire de sa concentration).

L'Indice Biologique Diatomées ou IBD a été conçu pour une application à l'ensemble des cours d'eau, à l'exception des zones estuariennes, à condition de respecter scrupuleusement la norme. La qualité de l'eau est fonction de la qualité et de la diversité des diatomées déterminées.

L'Indice Poisson Rivière ou IPR a été conçu pour mesurer l'écart entre la composition du peuplement en un endroit donné, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique et la composition du peuplement attendu en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme.

Pour compléter cet état des lieux, L'agence de l'Eau Bretagne informe via son site internet de l'état écologique des masses d'eau pour l'année 2011. La situation pour les cours d'eau de la zone d'étude et la retenue du Jaunay est la suivante :

Nom de la rivière	Code de la Masse d'eau	Etat écologique 2011	Niveau de confiance de l'Etat	Objectif d'état écologique
Le Jaunay	FRGR0566a	médiocre	élevé	2015
La Retenue du Jaunay	FRGL 148	médiocre	élevé	2021
L'Auzance	FRGR0567	moyen	élevé	2021
La Vertonne	FRGR0569	médiocre	moyen	2027
La Ciboule	FRGR0568	moyen	élevé	2027

Une cartographie est jointe en annexe 2.

3.3 RAPPEL DES ETUDES DE ZONAGE

Toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays des Achards ont déjà réalisé une étude de zonage et parfois une actualisation en fonction de la révision des documents d'urbanisme. Ce paragraphe va reprendre de façon synthétique les éléments clefs par commune des zonages d'assainissement en vigueur.

3.3.1 BEAULIEU SOUS LA ROCHE

↪ **Situation actuelle** : Première étude non validée par enquête publique en 1999, reprise en 2008

↪ **Nombre d'habitations concernées** : 300

↪ **Secteurs d'étude** : La totalité de la commune répartie sur 4 secteurs représentant 101 habitations et de l'habitat diffus pour 199 habitations

↪ **Etat des lieux** : 25 % d'installations conformes à la réglementation en vigueur de 1999 .La majorité des habitations ne présentait pas de contraintes parcellaires.

↪ **Aptitude des sols** :

- Sol bruns sur schistes plus ou moins épais argilo-limoneux ou sols bruns profonds sur argile
- Aptitude globalement inapte à l'épandage souterrain,
 - Filière préconisée : filtre à sable drainé vertical

↪ **Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée** : Le Précanteau, l'Augisière avec deux scénarios, la ZA de l'Augisière, ces trois secteurs précités refoulés sur le Bourg ; le Plessis aux Moines et la Vacherie

↪ **Zonage retenu par la commune** : Le Bourg

↪ **Date de la délibération validant le zonage d'assainissement** : Sans Objet

↪ **Plan de zonage EU** : Octobre 2007

3.3.2 LA CHAPELLE ACHARD

↪ **Situation actuelle** : Étude de zonage d'origine de 1999

↪ **Nombre d'habitations concernées** : 132

↪ **Secteurs d'étude** : L'étude portait sur 15 secteurs

↪ **Etat des lieux** : Sur les 50 % d'installations enquêtées 39 % étaient conformes à la réglementation en vigueur soit 25 installations sur 132

↪ **Aptitude des sols** : Campagne pédologique constituée de 116 sondages, 8 tests de perméabilité et fosses pédologiques

- 14 unités pédologiques déterminées,
- Aptitude globalement inadaptée à l'épandage souterrain sauf pour l'Auzaire partiellement, le Petit et le Grand Douard partiellement et le Plessis Gatineau,
- Filière préconisée : filtre à sable drainé vertical

↪ **Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée** : Les Landes et la Belle Eugénie, la Grivière, le Plessis Jousselin et le Chaigne

↪ **Zonage retenu par la commune** : Extension du zonage en périphérie du Bourg au niveau des zones urbanisables, le Plessis Jousselin, Les Landes et la Belle Eugénie et le Moulin des Landes

↪ **Date de la délibération validant le zonage d'assainissement** : Délibération communale avant enquête publique du 21 Juillet 2000

↪ **Plan de zonage EU** : Juillet 2000

↪ **Révision du zonage EU** :

- Extension au niveau du Bourg sur les zones 1 AU et 2 AU et sur les Landes et la Belle Eugénie
- Estimation du flux polluant 1068 Eh sur les zones d'habitat et de loisirs et 642 sur les zones d'activités
- Choix de la construction d'une station d'épuration de 5300 Eh située en dehors du bassin versant du barrage sur l'Auzance
 - Délibération communale avant enquête publique du 28 Juin 2007

3.3.3 LA CHAPELLE HERMIER

↪ **Situation actuelle** : Étude de zonage d'origine de 2003

↪ **Nombre d'habitations concernées** : 86

↪ **Secteurs d'étude** : La totalité de la commune répartie sur 4 secteurs représentant 37 habitations et de l'habitat diffus pour 49 habitations

↪ **Etat des lieux** : 12 % d'installations conformes à la réglementation en vigueur

Présence du camping du Pin Picard avec sa lagune d'une capacité de 655 Equivalents Habitants en service depuis 2003

↪ **Aptitude des sols** : Campagne pédologique constituée de 120 sondages et 7 tests de perméabilité,

- 40 unités pédologiques déterminées,
- Aptitude globalement inadaptée à l'épandage souterrain,
- Filière préconisée : filtre à sable drainé vertical

↪ **Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée** : Tous les secteurs plus la périphérie du Bourg ont fait l'objet d'une étude comparative.

↪ **Zonage retenu par la commune** : Extension du zonage en périphérie du Bourg au niveau des zones urbanisables

↪ **Date de la délibération validant le zonage d'assainissement** : Délibération communale avant enquête publique du 11 Août 2004

↪ **Plan de zonage EU** : Août 2004

↪ **Révision du zonage EU** : Sans Objet

3.3.4 LA MOTHE ACHARD

↪ **Situation actuelle** : Étude de zonage d'origine de 2006

↪ **Nombre d'habitations concernées : 34**

↪ **Secteurs d'étude** : 16 secteurs dont trois plus importants : Les Garandelières : 6 habitations, La Forêt : 4 habitations et Le Plessis Landry : 4 habitations

↪ **Etat des lieux** : Sur 34 habitations :

- 15 ont été jugées sans contrainte,
- 18 avec des contraintes d'occupation,
- Aucune avec des contraintes de surface.

↪ **Aptitude des sols** : Deux types de sol :

- Sol brun sur schistes, peu apte à l'épandage souterrain : filière à préconiser filtre à sable vertical drainé,
- Sol sur colluvions moyennement apte à l'épandage souterrain : filière à préconiser épandage ou filtre à sable vertical drainé,

↪ **Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée** : Pas d'étude technico économique sur les hameaux compte tenu de l'habitat épars, de la surface de la commune et de la densité du secteur aggloméré

↪ **Zonage retenu par la commune** : Raccordement en concordance avec le projet de PLU des zones urbanisables en périphérie du Bourg.

↪ **Date de la délibération validant le zonage d'assainissement** : Sans Objet

↪ **Plan de zonage EU** : Sans Objet

↪ **Révision du zonage EU** : Sans Objet

3.3.5 MARTINET

↪ **Situation actuelle** : Étude de zonage d'origine de 2002

↪ **Nombre d'habitations concernées** : 138

↪ **Secteurs d'étude** : La totalité de la commune répartie sur 5 secteurs dont le Bourg représentant 97 habitations et de l'habitat diffus pour 41 habitations

↪ **Etat des lieux** : 33 % d'installations conformes à la réglementation en vigueur

↪ **Aptitude des sols** : Campagne pédologique constituée de 105 sondages, 9 tests de perméabilité et fosses pédologiques, 30 unités pédologiques déterminées :

- Aptitude globalement inadaptée à l'épandage souterrain sauf la Vallonnière partielle et la Maçonnière,
- Filière préconisée : filtre à sable drainé vertical

↪ **Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée** :

- Le Lutron avec quatre scénarios,
 - Le Bourg avec quatre scénarios

↪ **Zonage retenu par la commune** :

- Le Bourg sauf :
 - 3 habitations Rue de la Salette,

- 2 habitations Rue de l'Océan
- 3 habitations Rue du Jaunay
 - Le Lutron scénario 3 (28 habitations existantes) sauf le foyer de la Marronnière

↪ **Date de la délibération validant le zonage d'assainissement** : Délibération communale avant enquête publique du 28 Mars 2002

↪ **Plan de zonage EU : Mars 2002**

↪ Révision du zonage EU : Sans Objet

3.3.6 NIEUL LE DOLENT

↪ **Situation actuelle** : Étude de zonage d'origine de 2001

↪ **Nombre d'habitations concernées : 259**

↪ **Secteurs d'étude** : La totalité de la commune répartie sur 17 secteurs représentant 193 habitations et de l'habitat diffus pour 66 habitations

↪ **Etat des lieux** : 30 % de celles-ci étaient conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'étude

- Contraintes de surface pour 17 habitations,
- Contraintes topographiques pour 12 habitations

↪ **Aptitude des sols** : Campagne pédologique constituée de 142 sondages, 8 tests de perméabilité et fosses pédologiques, 47 unités pédologiques déterminées :

- Aptitude globalement inadaptée à l'épandage souterrain sauf la Jaunelière partielle, la Grande Vignolière partielle et la Chauvière,
- Filière préconisée : filtre à sable drainé vertical

↪ **Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée** : La Martinière, Bellevue, Route de la Boissière, La Liamière, La Thibaudière, La Jeannièrre avec deux scénarios, La Guibretièrre, La Vergne, La Remelièrre

↪ **Zonage retenu par la commune** : Le Bourg

↪ **Date de la délibération validant le zonage d'assainissement** : Sans Objet

↪ **Plan de zonage EU** : Septembre 2001

↪ **Révision du zonage EU** : En Janvier 2012, extension du périmètre à la périphérie du Bourg, en fonction des zones urbanisables 1 AU (105 lots) et 2 AU (238 lots) représentant avec les habitations existantes raccordables 356 logements soit 869 Equivalents Habitants

Zonage validé par une délibération de la CDC du Pays des Acharde

3.3.7 SAINTE FLAIVE DES LOUPS

↪ **Situation actuelle** : Étude de zonage d'origine de 1999

↪ **Nombre d'habitations concernées : 227**

↪ **Secteurs d'étude** : La totalité de la commune répartie sur 15 secteurs

↪ **Etat des lieux** : Réalisé en 1998 avec description des filières en place et état des contraintes parcellaires

↪ **Aptitude des sols** : Campagne pédologique constituée de 24 sondages, 20 tests de perméabilité et 86 fosses pédologiques,

4 types de sols :

- Sol sain sur granite moyennement perméable,
- Sol argileux sur granite peu perméable,
- Sols sur granite ou schiste, hydromorphes et imperméables

↪ Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée : La Belette, le Beignon, Bourdigal, la Renelière, la Renaudière, le Tablier-la Coiffaudière et la Gourdière

↪ Zonage retenu par la commune : Le Bourg, la Belette et l'Arrêt refoulés sur le Bourg

↪ **Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : Sans Objet**

↪ Plan de zonage EU : 1998

↪ **Révision du zonage EU : En Avril 2012, e**Extension du périmètre à la périphérie du Bourg, en fonction des zones urbanisables et sur les secteurs de l'Etessière, de la Croix et de l'Arrêt.

Zonage validé par une délibération de la CDC du Pays des Achards le 21 Mars 2012

3.3.8 SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

↪ **Situation actuelle** : Étude de zonage d'origine de 2006

↪ **Nombre d'habitations concernées : 370**

↪ Secteurs d'étude : La totalité de la commune

↪ **Etat des lieux** : 10 % des installations conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'étude

↪ **Aptitude des sols : Non précisée**

↪ **Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée :**

- Les Moulières avec deux scénarios,
- La Guilmondière,
- La Rocherie,
- La Renelière avec deux scénarios,
- Pointindoux avec deux scénarios
 - Le Charron

↪ Zonage retenu par la commune :

- Raccordement en concordance avec le projet de PLU des zones urbanisables en périphérie du Bourg qui représenteraient 930 Equivalents Habitants
 - Raccordement d'une zone urbanisable sur le village des Essais sur la station d'épuration de la Mothe Achard

↪ **Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : 27 Janvier 2006**

↪ Plan de zonage EU : Actualisé en 2006

↪ Révision du zonage EU : Sans Objet

3.3.9 SAINT JULIEN DES LANDES

↪ **Situation actuelle** : Étude de zonage d'origine de 1998

↪ **Nombre d'habitations concernées : 151**

↪ **Secteurs d'étude** : La totalité de la commune répartie sur 5 secteurs représentant 98 habitations et de l'habitat diffus pour 53 habitations

↪ **Etat des lieux** : Sur les 151 d'installations enquêtées 34 % étaient conformes à la réglementation en vigueur.

Quatre campings étaient recensés sur la commune

↪ **Aptitude des sols** : Campagne pédologique constituée de 60 sondages et 30 tests de perméabilité,

Trois types de sol étaient recensés :

- Limons argileux sur schistes : épandage possible avec amendement,
- Limons argileux : filière de type filtre à sable vertical drainé,
- Limons argileux avec hydromorphie : filière de type filtre à sable vertical drainé étanche surélevé ou pas.

↪ Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée : Tous les secteurs ont fait l'objet d'une estimation

↪ **Zonage retenu par la commune** : Raccordement des Moquillons et de la Bassetière sur le Bourg avec augmentation de la capacité de la station à 1300 EH

Mise en place d'un réseau/station pour le Richard
Extension du périmètre pour 4 habitations sur la Braudière

↪ **Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : Sans Objet**

↪ Plan de zonage EU : Sans Objet

↪ Révision du zonage EU : Sans Objet

3.3.10 SAINT MATHURIN

↪ **Situation actuelle** : Étude de zonage d'origine de 2004

↪ **Nombre d'habitations concernées : 150**

↪ Secteurs d'étude : La totalité de la commune

↪ **Etat des lieux** : 10 % d'installations conformes sur les 80 visites domiciliaires réalisées

↪ **Aptitude des sols** : Campagne pédologique constituée de 100 sondages, 5 tests de perméabilité et 86 fosses pédologiques :

- Sol bruns sur schistes plus ou moins épais argilo-limoneux
- Aptitude globalement inapte à l'épandage souterrain,
- Filière préconisée : filtre à sable drainé vertical

↪ Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée : Sans Objet

↪ **Zonage retenu par la commune : Le Bourg**

↪ **Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : Sans Objet**

↪ Plan de zonage EU : 2004

↪ **Révision du zonage EU** : En Octobre 2007, pas de remise en cause des conclusions de 2004 :

- Extension du périmètre à la périphérie du Bourg, en fonction des zones urbanisables.
- Zonage validé par une délibération de la CDC du Pays des Achards en Octobre 2007

3.3.11 LE GIROUARD

↪ **Situation actuelle** : Étude de zonage d'origine de 1998

↪ **Nombre d'habitations concernées : 271**

↪ **Secteurs d'étude** : La totalité de la commune répartie sur 4 secteurs représentant 164 habitations et de l'habitat diffus pour 107 habitations

↪ **Etat des lieux** : 60 % des installations ont été visitées et 28 % de celles-ci étaient conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'étude

↪ **Aptitude des sols** : Campagne pédologique constituée de 140 sondages, 8 tests de perméabilité et fosses pédologiques,

26 unités pédologiques déterminées :

- Aptitude globalement inadaptée à l'épandage souterrain,
- Filière préconisée : filtre à sable drainé vertical

↪ Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée :

- La Bourrie avec trois scénarios,
- La Gendronnière,
- Le Bourg avec deux scénarios,
- Le Moulin de la Bénatrie et la Belle Eugénie avec trois scénarios,
 - L'Yvonnière, la Laurencière, la Garlière et la Belle Eugénie trois scénarios,

↪ Zonage retenu par la commune : Le Bourg

↪ **Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : Sans Objet**

↪ Plan de zonage EU : 1998

↪ **Révision du zonage EU : En Juin 2010**

- Extension du périmètre à la périphérie du Bourg, aux rues de la Minerie et des Forgerons et au Patis de Sensis
- Situation du nombre d'équivalents habitants raccordés à la station d'épuration : 220,
- Estimation du nombre d'équivalents habitants raccordables en fonction du projet PLU : 290
- Dépassement prévisible de la capacité nominale de l'ouvrage
- Zonage validé par une délibération de la CDC du Pays des Achards le 26 Mai 2010

4 SITUATION ACTUELLE

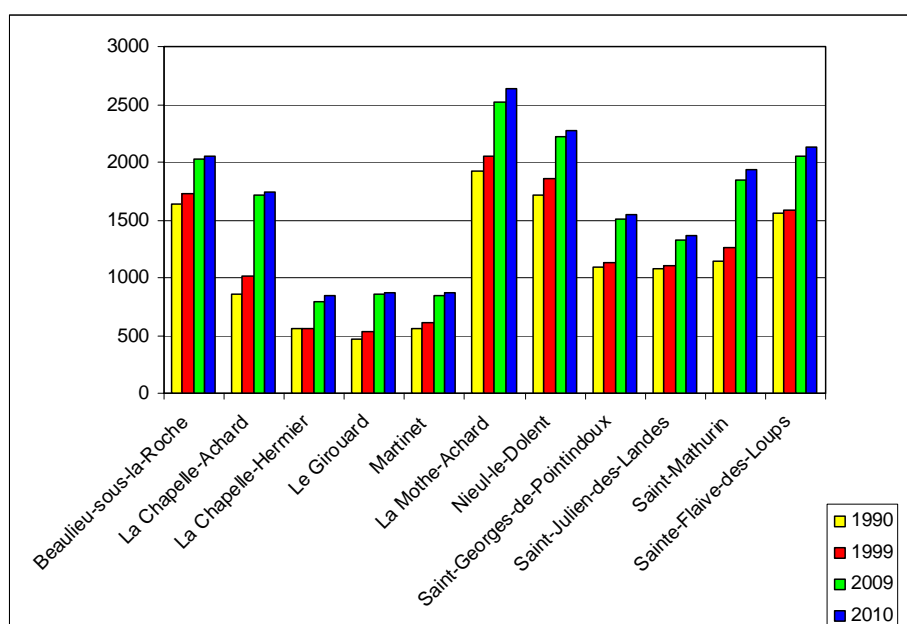
4.1 DEMOGRAPHIE ET URBANISATION

4.1.1 POPULATION – HABITAT

Dans le cadre de l'étude de zonage, la démographie (et son évolution au cours du temps), est un facteur très important. Elle sert, en effet, de base à toute prospective de dimensionnement des ouvrages de collecte et de traitement des effluents.

Les résultats des derniers recensements I.N.S.E.E. du secteur d'étude figurent dans le tableau et le graphique suivants.

	Recensements				Densité (hab/km ²) en 2010	Variation de la population 1990-1999	Variation de la population 1999-2009	Variation de la population 2009-2010
	1990	1999	2009	2010				
Beaulieu-sous-la-Roche	1632	1725	2020	2 053	80,6	93	295	33
La Chapelle-Achard	860	1009	1708	1 745	80,9	149	699	37
La Chapelle-Hermier	563	558	796	847	47,2	-5	238	51
Le Girouard	466	532	852	873	34,8	66	320	21
Martinet	557	604	844	870	48	47	240	26
La Mothe-Achard	1918	2051	2524	2 631	301,4	133	473	107
Nieul-le-Dolent	1714	1855	2222	2 278	82,8	141	367	56
Saint-Georges-de-Pointindoux	1092	1130	1508	1 545	100,5	38	378	37
Saint-Julien-des-Landes	1075	1105	1331	1 364	48,2	30	226	33
Saint-Mathurin	1137	1257	1849	1 936	82,3	120	592	87
Sainte-Flaive-des-Loups	1556	1578	2052	2 135	59,1	22	474	83
CDC du Pays des Achards	12570	13404	17706	18 277	73,8	834	4302	571



La progression de la population est moins accentuée sur la période 2009/2010 que sur la précédente 1999/2009. Sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays des Achards, la population a augmenté de + 6 % sur la période 1990/1999, + 32 % sur 1999/2009 et +3 % 2009/2010.

Pour l'évolution du parc des logements, le tableau ci-dessous recense la progression du nombre total de logement par commune, le taux d'occupation par commune et la répartition du type de logement en 2010.

Evolution du nombre de logements					Répartition des logements en 2010				
Ensemble des logements	1990	1999	2009	2010	Résidences principales	Taux d'occupation (nbre hab/logt)	% des résidences principales sur le parc total des logements	Résidences secondaires	Logements vacants
Beaulieu-sous-la-Roche	633	739	896	912	801	2,56	89,40%	69	42
La Chapelle-Achard	374	443	721	727	628	2,78	87,10%	56	44
La Chapelle-Hermier	257	292	436	437	345	2,46	79,13%	74	18
Le Girouard	260	288	412	422	343	2,55	83,25%	46	33
Martinet	258	286	417	430	336	2,59	80,58%	67	27
La Mothe-Achard	829	933	1186	1220	1073	2,45	90,47%	50	96
Nieul-le-Dolent	674	773	956	993	897	2,54	93,83%	49	46
Saint-Georges-de-Pointindoux	466	516	690	712	612	2,52	88,70%	60	40
Saint-Julien-des-Landes	501	545	655	672	561	2,43	85,65%	88	23
Saint-Mathurin	477	575	842	882	774	2,50	91,92%	59	50
Sainte-Flaive-des-Loups	586	648	876	912	818	2,61	93,38%	48	46
CDC du Pays des Achards	5315	6038	8086	8320	7188	2,55	88,89%	666	466

Il s'avère que l'accroissement du nombre de résidences principales qui représente en moyenne de 80 à 90 % du parc total ; correspond principalement à l'évolution de la population. Seules les communes de la Chapelle Hermier et Martinet disposent d'un nombre de résidences secondaires conséquent (17 et 16 % du parc total).

La densité de population sur la Communauté de Communes du Pays des Achards était de 74 habitants par km² en 2010 alors que celle du département de la Vendée était de 94,5. Pour ce qui concerne le taux d'occupation, celui-ci se stabilise à 2,55 occupants par logement pour une moyenne départementale de 2,34.

4.1.2 URBANISATION

A part la commune du Girouard qui dispose d'une carte communale, les autres communes disposent d'un Plan Local d'Urbanisme. Toutes les communes ne sont pas au même stade d'évolution de leurs documents :

- Saint Mathurin et Saint Julien des Landes ont procédé à l'actualisation de leur PLU,
- Le Girouard est en cours d'établissement d'un PLU à la place de sa carte communale,
- les autres communes disposent d'un PLU relativement récent.

Pour chaque commune les zones urbanisables sont reportées sur des plans situés en Annexes Cartographiques. Sept types de zones sont différenciés :

- les zones urbanisables U aussi bien pour l'habitat, le loisir ou l'activité,
- les zones urbanisables à court terme pour l'habitat : 1 AU,
- les zones urbanisables à long terme pour l'habitat : 2 AU,
- les zones urbanisables à court terme pour les équipements publics et les loisirs : 1 AUL,
- les zones urbanisables à long terme pour les équipements publics et les loisirs : 2 AUL,
- les zones urbanisables à court terme pour les activités : 1 AUE,
- les zones urbanisables à long terme pour les activités : 1 AUE,

4.1.2.1 Beaulieu-sous-la-Roche

La commune dispose d'un PLU de 2011. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé entre 15 et 20 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

- Zone 1 AU : 8,24 hectares
- Zone 2 AU : 6,80 hectares
- Zone 1 AUL : 4,55 hectares
- Zone 1 AUE : 2,54 hectares
- Zone 2 AUE : 7,45 hectares

Trois zones sont en cours d'urbanisation : un lotissement en zone UB de 22 lots, un éco quartier de 18 lots et un lotissement en zone 1 AU de 45 lots.

Il reste à urbaniser à court et long terme 10 hectares pour l'habitat soit 150 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 383 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 5,4 hectares soit 81 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare. Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile d'estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme de 464 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

4.1.2.2 La Chapelle-Achard

La commune dispose d'un PLU de 2008 modifié en 2012. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé entre 23 et 25 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

- Zone 1 AU : 11,63 hectares
- Zone 2 AU : 29,25 hectares
- Zone 1 AUL : 24,26 hectares
- Zone 1 AUE : 63,35 hectares

Une zone 1AU est en cours d'urbanisation, il s'agit d'un lotissement de 41 lots.

Il reste à urbaniser pour l'habitat à court terme 7,63 hectares soit 114 logements et 29,25 hectares à long terme soit 439 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait pour 553 logements à 1410 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 63,35 hectares soit 950 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare. Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme de 2360 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

4.1.2.3 La Chapelle-Hermier

La commune procède à l'élaboration d'un PLU. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé à 10 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

- Zone 1 AU : 12,17 hectares dont 5,86 urbanisés ou en cours d'urbanisation pour le Bourg et 2,26 pour la Faverie,
- Zone 2 AU : 6,75 hectares
- Zone 1 AUL : 27,34 hectares dont 3 hectares dans le Bourg
- Zone 1 AUE : 2,56 hectares

Il reste à urbaniser pour le Bourg : 13,06 hectares pour l'habitat soit 196 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 500 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 2,56 hectares soit 38 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare. Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 538 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

Il reste à urbaniser pour la Faverie : 2,26 hectares pour l'habitat soit 34 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 86 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55. Le nombre de logements envisageables sur les secteurs déjà desservis est estimé à 4 constructions soit 10 Equivalents Habitants. Le flux polluant à terme serait de 96 Equivalents Habitants.

4.1.2.4 Martinet

La commune procède à l'élaboration d'un PLU. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé entre 12 et 13 soit 137 logements sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

- Zone 1 AU : 4,53 hectares,
- Zone 2 AU : 1,17 hectares
- Zone 1 AUL : 1,16.

L'urbanisation du Bourg sur 5,7 hectares pour l'habitat serait de 86 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 218 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 218 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

Il reste sur le hameau du Lutron deux possibilités de construction soit 5 Equivalents Habitants.

4.1.2.5 La Mothe-Achard

La commune dispose d'un PLU de 2011, une modification est en cours. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé à 20 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

- Zone 1 AU : 26,33 hectares dont 22,33 urbanisés ou en cours d'urbanisation,
- Zone 2 AU : 23,34 hectares,
- Zone 1 AUL : 45,44 hectares,
- Zone 1 AUE : 44,29 hectares.

Il reste à urbaniser : 4 hectares pour l'habitat à court terme et 23,34 hectares à long terme soit 27,34 hectares ce qui correspond à 410 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 1046 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités, les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 44,29 hectares soit 664 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare. Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets. Par contre un projet de piscine et de collège peut être estimé :

- pour la piscine avec une fréquentation de 800 usagers par jour et un ratio de 0,16 Equivalent Habitant par usagers, a une charge de 128 Equivalents Habitants.
- Pour le collège d'une capacité de 400 élèves plus le personnel et avec un ratio de 0,5 Equivalent Habitant par élève et personnel a une charge de 225 Equivalents Habitants.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 2063 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

4.1.2.6 Nieul-le-Dolent

La commune dispose d'un PLU de 2003 avec une révision approuvée le 17 septembre 2012. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé entre 15 et 20 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

- Zone 1 AU : 12,24 hectares,
- Zone 2 AU : 14,57 hectares,
- Zone 1 AUL : 11 hectares dont 5,43 hectares au niveau du Bourg,
- Zone 2 AU mh : 2,23 hectares au niveau du Bourg pour des équipements médicaux-sociaux,

Il reste à urbaniser : 12,24 hectares pour l'habitat à court terme et 14,57 hectares à long terme soit 26,82 hectares ce qui correspond à 402 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 1026 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 1026 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

4.1.2.7 Sainte-Flaive-des-Loups

La commune dispose d'un PLU de 2008. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé entre 15 et 20 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

- Zone 1 AU : 26,25 hectares dont 8 urbanisés ou en cours d'urbanisation,
- Zone 2 AU : 20,4 hectares,
- Zone 1 AUL : 32,84 hectares dont 6,68 hectares au niveau du Bourg,
- Zone 1 AUE : 1,60 hectares.

Il reste à urbaniser : 18,25 hectares pour l'habitat à court terme et 20,4 hectares à long terme soit 38,65 hectares ce qui correspond à 580 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 1479 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités, les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 1,60 hectare soit 24 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare. Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 1503 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

4.1.2.8 Saint-Georges-de-Pointindoux

La commune dispose d'un PLU de Novembre 2006 avec une révision en cours. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé à 15 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

- Zone 1 AU : 10,39 hectares dont 3,2 urbanisés ou en cours d'urbanisation,
- Zone 2 AU : 9,43 hectares,
- Zone 1 AUL : 1,76 hectares,
- Zone 1 AUE : 7,40 hectares.
- Zone 2AUE : 3,64 hectares.

Il reste à urbaniser : 7,19 hectares pour l'habitat à court terme et 9,43 hectares à long terme soit 16,62 hectares ce qui correspond à 249 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 636 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités, les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 11,04 hectares soit 166 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare. Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile d'estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 802 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

4.1.2.9 Saint-Julien-des-Landes

La commune dispose d'un PLU de 2005 avec une révision générale en cours. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé à 20 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

- Zone 1 AU : 10,47 hectares
- Zone 2 AU : 3,08 hectares
- Zone 1AUt (tourisme) : 2,09 hectares,
- Zone AUt (camping) : 9,14 hectares.
- Zone 1 AUL : 2,45 hectares hors Bourg,
- Zone 2 AUL : 2,30 hectares,
- Zone 1 AUE : 3,18 hectares.

Il reste à urbaniser : 10,47 hectares pour l'habitat à court terme et 3,08 hectares à long terme soit 13,55 hectares ce qui correspond à 203 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 518 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités, les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 3,18 hectares soit 48 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare. Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs ainsi que pour l'activité hôtelière, il est difficile d'estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 566 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

4.1.2.10 Saint-Mathurin

La commune dispose d'un PLU de 2014 avec une révision générale en cours. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé à 30 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

- Zone 1 AU : 3,35 hectares,
- Zone 2 AU : 12,85 hectares,
- Zone 1 AUE : 5 hectares.

Il reste à urbaniser : 3,35 hectares pour l'habitat à court terme et 12,85 hectares à long terme soit 16,20 hectares ce qui correspond à 243 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 620 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités, les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 5 hectares soit 75 Equivalents Habitants. Pour ce secteur spécifique, un projet de camping est envisagé, constitué de 86 emplacements avec une charge estimée à 270 Equivalents Habitants.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 965 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

4.1.2.11 Le Girouard

La commune procède à l'élaboration d'un PLU. La commune a arrêté le projet et les documents sont en cours d'instruction devant les Personnes Publiques Associées. L'objectif de développement a été fixé à 12 logements par an.

Trois zones urbanisables ont été délimitées :

- une zone à urbaniser à court terme (1 AU) de 2,9 hectares soit 46 logements,
- deux zones à urbaniser à long terme (2 AU) : une de 1,8 hectare soit 27 logements et l'autre de 1,5 hectare soit 22 logements,
- une zone artisanale (1 AUe) d'une surface d'un hectare.

Le nombre de constructions à terme serait de 95 logements soit 242 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités, la zone raccordable au réseau collectif a une surface de 1 hectare soit 15 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare

A terme, l'urbanisation de toutes les zones générerait un flux polluant de 283 Equivalents Habitants en estimant les dents creuses à environ 10 logements soit 26 Equivalents Habitants.

4.1.2.12 Synthèse

Le tableau ci-dessous liste en Equivalents Habitants les charges estimées raccordables aux unités de traitement. Il sera nécessaire de rajouter les charges provenant de la densification des zones U : dents creuses pour disposer d'une estimation complète par commune.

Charges estimées en EH en fonction des documents d'urbanisation					
Ensemble des logements	Zones urbanisables pour l'habitat	Zones urbanisables pour les activités	Zones urbanisables pour les équipements publics	Dents creuses	Charge totale estimée
Beaulieu-sous-la-Roche	383	81	0	0	464
La Chapelle-Achard	1410	950	0	0	2360
La Chapelle-Hermier Bourg	500	38	0	0	538
La Chapelle-Hermier La Faverie	86	0	0	10	96
Le Girouard	242	15	0	26	283
Martinet	218	0	0	0	218
Martinet - Le Lutron	0	0	0	5	5
La Mothe-Achard	1046	664	353	0	2063
Nieul-le-Dolent	1026	0	0	0	1026
Sainte-Flaive-des-Loups	1479	24	0	0	1503
Saint-Georges-de-Pointindoux	636	166	0	0	802
Saint-Julien-des-Landes	518	48	0	0	566
Saint-Mathurin	620	345	0	0	965
CDC du Pays des Achards	8 164	2 331	353	41	10 889

4.2 LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ACTUEL

La Communauté de Communes du Pays des Achards a la compétence « Assainissement Collectif ». Certaines stations sont gérées en régie par le personnel intercommunal et d'autres sont gérées par un fermier.

En 2013, le parc est constitué de 15 unités de traitement. Suite à la réalisation de trois diagnostics de réseau avec l'établissement d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur les communes du Girouard, Martinet et Saint Flaive des Loups. Le service assainissement de la communauté de communes du Pays des Achards a lancé les études :

- pour déplacer et réaliser une nouvelle unité de traitement pour la commune de Martinet. Une station de type Boues activées d'une capacité de 1400 EH remplacera le lagunage actuel,
- pour augmenter la capacité de la station par lagunage à 1000 EH de la commune du Girouard,
- pour réaliser le réseau de transfert les effluents de la station de Sainte Flaive des Loups sur l'unité de traitement de la Chapelle Achard.

4.2.1 ETAT DE FONCTIONNEMENT DU PARC DES UNITES DE TRAITEMENT

	Commune	Lieu	Type	Date de mise en service	Capacité EH	Nominale Hydraulique en m3/j	Nominale Organique en Kg de DBO5/j	Charge Hydraulique	Charge Organique
1	Beaulieu sous la Roche	La Guissière	Boues Activées	sept-05	2000	300	120	95%	60%
2	La Chapelle Achard		Boues Activées	févr-11	5300	660	318	69%	20%
3	La Chapelle Hermier	La Haute Marinière	FPR + Lagunage	janv-12	900	135	54	32%	41%
4	La Chapelle Hermier	La Faverie	Lagunage naturel	oct-93	103	16	6,2	72%	74%
5	Le Girouard*	Rte de Nieul le Dolent	Lagunage naturel	déc-00	1000	150	60	50%	38%
6	Martinet*	Rte de la Chapelle	Boues Activées	sept-06	1400	210	84	36%	35%
7	Martinet	Le Lutron	Lagunage naturel		125	19	7,5	64%	65%
8	La Mothe Achard	Rte du Plessis Landry	Boues Activées	janv-98	4000	600	240	121%	70%
9	Nieul le Dolent		Boues Activées	mai-10	3000	492	180	71%	50%
10	Sainte Flaive des Loups	Rte de la Chapelle Achard	Lagunage naturel	oct-04	1000	150	60	89%	110%
11	Saint Georges de Pointindoux	Rte de la Mothe Achard	Lagunage naturel	déc-00	900	137	54	50%	40%
12	Saint Julien des Landes	La Baudrière	Lagunage naturel	oct-96	160	30	9,6	63%	6%
13	Saint Julien des Landes	Rte du Cimetière	Boues Activées	sept-11	1800	270	108	50%	40%
14	Saint Julien des Landes	La Richard	Lagunage naturel	nov-08	190	23	11	58%	49%
15	Saint Mathurin*	Rte de l'Île d'Olonne	Boues Activées	juil-86	3200	480	192	71%	57%

Saint Mathurin* : Une nouvelle station d'épuration de type « Boues Activées » d'une capacité de 3200 Eh est en cours de construction et remplacera les deux unités de traitement existantes.

Pour Martinet* et le Girouard*, les calculs sont réalisés avec les capacités des futures stations d'épuration.

Pour les stations de la Faverie-commune de La Chapelle Hermier (37 branchements), du Lutron-commune de Martinet (39 branchements) et de la Richard commune de Saint Julien des Landes (43 branchements) ; les charges hydraulique et organique ont été estimées en l'absence de données du SATESE en fonction du nombre de branchements sur les ouvrages. Le calcul est réalisé en prenant un taux d'occupation de 2,6 habitants par logement et un ratio de 0,8 Equivalent Habitant par habitant. En effet en commune rural, la consommation d'eau potable est inférieure aux ratios de l'Equivalent Habitant qui sont de 150 litres d'eau par jour et par personne et 60 g de DBO₅ par jour et par personne. Les charges sont donc estimées en prenant des ratios de 120 litres d'eau par jour et par personne et 48 g de DBO₅ par jour et par personne.

4.2.2 POSSIBILITES DE RACCORDEMENT SUR LES UNITES DE TRAITEMENT EXISTANTES EN FONCTION DES PROJETS D'URBANISME

En fonction des projets d'urbanisation, les reliquats raccordables par unités de traitement sont les suivants :

	Commune	Nominale Organique en Kg de DBO5/j	Charge Organique	Reliquat raccordable en Kg de DBO5/j	Reliquat raccordable en EH	Projet d'urbanisation					Charge totale estimée en EH à partir des projets PLU	Solde
						Nombre estimé de permis de construire par an	Charge estimée en EH à échéance 10 ans	Solde	Charge estimée en EH à échéance 20 ans	Solde		
1	Beaulieu sous la Roche	120	60%	48	800	15 à 20	500	300	1000	-200	464	336
2	La Chapelle Achard	318	20%	254,4	4240	23 à 25	638	3603	1275	2965	2360	1880
3	La Chapelle Hermier (Bourg)	54	41%	31,86	531	10	255	276	510	21	538	-7
4	La Chapelle Hermier (La Faverie)	6,2	74%	1,5824	26						96	-70
5	Le Girouard	60	38%	37,2	620	12	306	314	612	8	283	337
6	Martinet (Bourg)	84	35%	54,6	910	12 à 13	332	579	663	247	218	692
7	Martinet (Le Lutron)	7,5	65%	2,6328	44						5	39
8	La Mothe Achard	240	70%	72	1200	20	510	690	1020	180	2063	-863
9	Nieul le Dolent	180	50%	90	1500	15 à 20	510	990	1020	480	1026	474
10	Sainte Flaive des Loups	60	110%	0	0	15 à 20	510	-510	1020	-1020	1503	-1503
11	Saint Georges de Pointindoux	54	40%	32,4	540	15	510	30	1020	-480	802	-262
12	Saint Julien des Landes (La Baudrière)	9,6	6%	9,024	150			150	0	150	0	150
13	Saint Julien des Landes (Bourg)	108	40%	64,8	1080	20	510	570	1020	60	566	514
14	Saint Julien des Landes (La Richard)	11	49%	5,6336	94							94
15	Saint Mathurin (BA 3200 EH)	192	57%	82,56	1376	30	765	611	1530	-154	965	411

Pour la commune de Saint Mathurin, les études et les travaux d'extension de la station du Bourg sont en cours pour la création d'une seule unité de traitement d'une capacité de 3200 Equivalents Habitants.

Pour les communes du Girouard, Martinet et Saint Flaive des Loups des projets d'extension sont lancés :

- Pour la commune du Girouard : la capacité de la station d'épuration sera portée à 1000 EH à l'horizon 2030 par l'agrandissement des lagunes,
- Pour la commune de Martinet : la capacité de la station d'épuration sera portée à 1400 EH à l'horizon 2030 par la construction d'une station de type « Boues Activées » avec un traitement de l'azote et du phosphore compte tenu des contraintes du bassin versant (usage eau potable du Jaunay). Trois sites ont été étudiés, celui situé à l'est du bourg (site N°1),
- Pour la commune de Sainte Flaive des Loups : La solution de refoulement sur la station d'épuration de la Chapelle Achard a été retenue (scénario N°4) sous réserve de travaux de réduction des entrées d'eaux parasites dans le réseau de la Chapelle Achard.

En dehors de ces quatre communes, la situation est la suivante pour :

- Beaulieu sous la Roche : La station actuelle est en capacité pour les projets envisagés dans le PLU. Par contre à échéance 20 ans sur le rythme de construction fourni par la collectivité, la station actuelle arriverait en limite de capacité à l'horizon 2030.
- La Chapelle Achard : la station est en capacité pour les projets fixés par le PLU ainsi que sur le rythme de construction fourni par la collectivité. De plus, cette unité de traitement est en capacité d'accueillir les effluents du bourg de Sainte Flaive des Loups ainsi que ceux qui seront générés par les projets d'urbanisme de cette collectivité.
- La Chapelle Hermier Bourg : La station est en capacité à échéance 20 ans. Par contre, elle arrivera en limite de capacité lorsque l'ensemble des projets d'urbanisme du PLU sera réalisé.
- La Chapelle Hermier - La Faverie : La station accepte le raccordement des dents creuses sur le secteur déjà desservi. Par contre, elle ne pourra accepter les effluents de la zone urbanisable sans une extension de capacité.
- Martinet – Le Lutron : La station est en capacité d'accueillir les effluents des quelques dents creuse du hameau.
- La Mothe Achard : La station est en capacité à échéance 20 ans. Par contre, elle arrivera en limite de capacité lorsque l'ensemble des projets d'urbanisme du PLU sera réalisé.
- Nieul le Dolent : La station est en capacité à échéance 20 ans et pour l'urbanisation de la totalité des zones urbanisables.
- Saint Georges de Pointindoux : La station est en capacité à échéance 10 ans. Par contre, elle arrivera en limite de capacité à échéance 20 ans et lorsque l'ensemble des projets d'urbanisme du PLU sera réalisé.
- Saint Julien des Landes – Bourg : La station est en capacité à échéance 20 ans et pour l'urbanisation de la totalité des zones urbanisables ainsi que le raccordement des 36 habitations du lotissement de la Bassetière.
- Saint Julien des Landes - la Baudrière et la Richard : Les stations sont en capacité pour accueillir de nouveaux branchements.

4.2.3 MONTANT DES PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les tarifs fixés par la délibération communautaire du 16 Octobre 2013 sont les suivants pour l'année 2014 :

- Part fixe : 50 €/an,
- Part variable : 1,50 €/m³,

La Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) a été fixée le 19 Septembre 2012 à 1800 € pour les habitations. Pour tous les autres cas : collectif, hôtels, activités,,, la délibération applique une PAC spécifique détaillée dans la dite délibération. Le détail des tarifs en vigueur pour 2014 est inséré en Annexe N°1.

4.3 ETUDE DIAGNOSTIQUE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

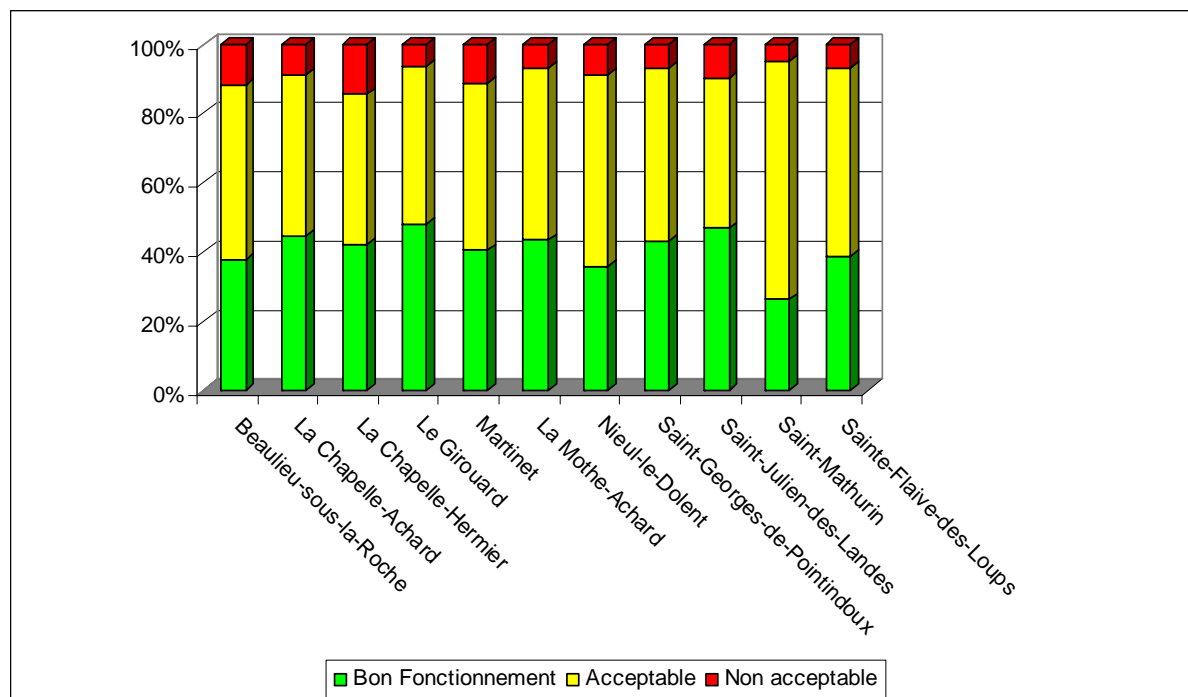
La Communauté de Communes du Pays des Achards Plus a créé le Service Public d'Assainissement Non Collectif le 1^{er} Janvier 2006.

Le diagnostic préalable à la mise en place du SPANC a été réalisé sur 1712. La situation au 31 Décembre 2013 était la suivante :

- Classe 3 -Bon fonctionnement : 689 soit 41 %,
- Classe 2 -Acceptable : 878 soit 51 %,
- Classe 1 - Non acceptable : 145 soit 8 %,

L'état des lieux SPANC est détaillé par commune figurent dans le tableau et le graphique suivants :

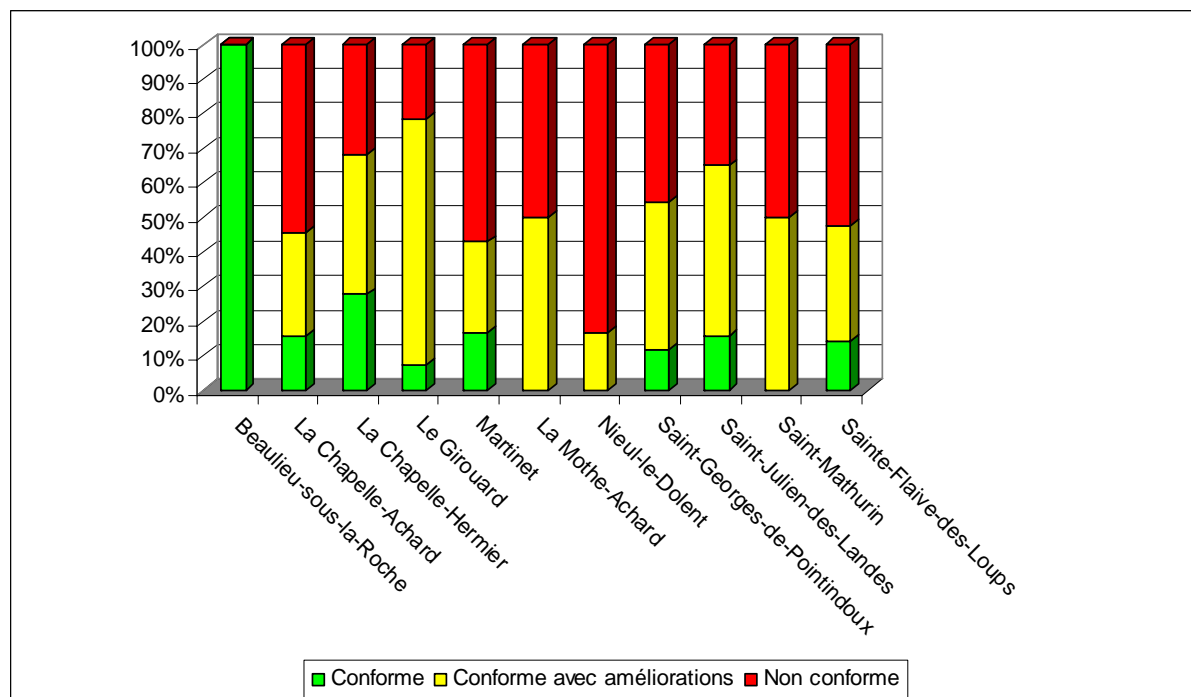
Commune	Bon Fonctionnement	Acceptable	Non acceptable
Beaulieu-sous-la-Roche	84	113	26
La Chapelle-Achard	45	47	9
La Chapelle-Hermier	32	33	11
Le Girouard	99	94	13
Martinet	40	48	11
La Mothe-Achard	13	15	2
Nieul-le-Dolent	77	120	19
Saint-Georges-de-Pointindoux	71	82	11
Saint-Julien-des-Landes	73	68	15
Saint-Mathurin	32	84	6
Sainte-Flaive-des-Loups	123	174	22



Pour l'année 2013, 498 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés. La situation au 31 Décembre 2013 était la suivante :

- Conforme : 70 soit 14 %,
- Conforme avec améliorations: 211 soit 42 %,
- Non conforme : 217 soit 44 %,

Commune	Conforme	Conforme avec améliorations	Non conforme
Beaulieu-sous-la-Roche	1	0	0
La Chapelle-Achard	9	17	31
La Chapelle-Hermier	13	19	15
Le Girouard	5	50	15
Martinet	7	11	24
La Mothe-Achard	0	7	7
Nieul-le-Dolent	0	1	5
Saint-Georges-de-Pointindoux	12	43	46
Saint-Julien-des-Landes	9	28	20
Saint-Mathurin	0	2	2
Sainte-Flaive-des-Loups	14	33	52



Malgré les relances, il reste 174 installations à contrôler : 7 en 2010, 71 en 2011 et 96 en 2012. Ces contrôles sont planifiés sur l'année 2014.

Enfin sur l'année 2013, le SPANC a réalisé :

- Contrôle de conception : 336,
- Contrôle de réalisation : 255,
- Diagnostic pour cession immobilière : 19
- Contrôle de bon fonctionnement pour cession immobilière : 33.

Le montant des différentes redevances SPANC au 1^{er} Janvier 2014 sont les suivantes :

- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes : 54,27 € (TVA 7 %),
- Contrôle de fonctionnement : 42,15 € (TVA 7 %),
- Contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves : 103,92 € (TVA 7 %),
- Contrôle ponctuel de bon fonctionnement pour cession immobilière : 98,15 € (TVA 19,6 %)
- Diagnostic de bon fonctionnement pour cession immobilière : 109,70 € (TVA 19,6 %)

5 ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE COMPARATIVE

5.1 SITUATION DE LA CONFORMITES DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS SUR LES ZONES D'ETUDE

27 secteurs d'étude ont été délimités sur les onze communes de la Communauté de Communes du Pays des Achards. La situation de la conformité des habitations de ces secteurs d'étude a été cartographiée (plans 36 à 62 en Annexes cartographiques) en fonction de la situation SPANC au 1^{er} Janvier 2013.

Selon l'état de fonctionnement de la filière d'assainissement, chaque habitation a été classée dans une des 4 catégories :

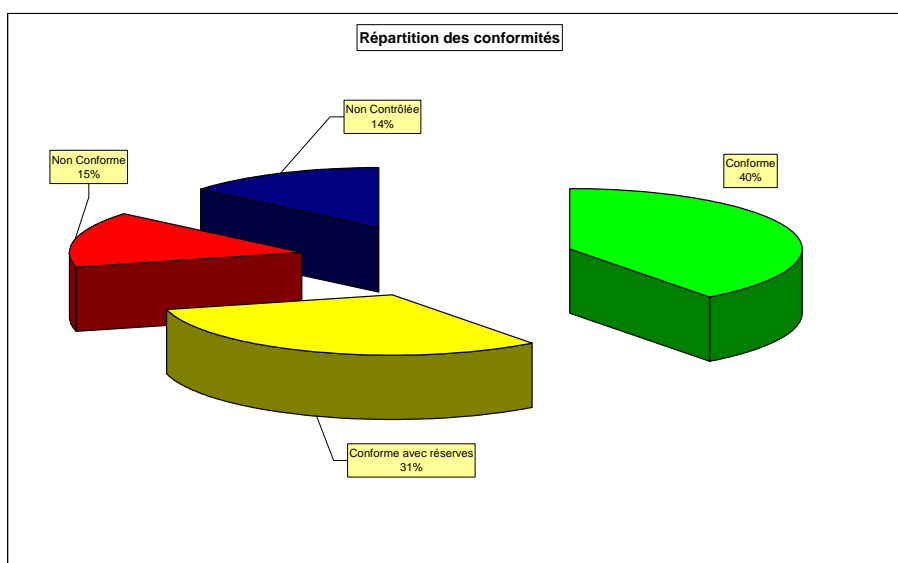
- Conforme,
- Conforme avec réserves,
- Non Conforme,
- Non contrôlée.

Cet état des lieux résulte soit du diagnostic initial, soit du contrôle de Bon Fonctionnement, soit du contrôle de réalisation après travaux lors d'un dépôt de permis de construire ou d'une vente.

En fonction de ces informations, il est possible de connaître pour chaque zone d'étude, le nombre et la localisation des habitations non conformes nécessitant des travaux de réhabilitation.

Sur les 442 habitations des zones d'étude, la situation du fonctionnement des assainissements non collectif au 1^{er} Janvier 2013 est la suivante :

Conforme	Conforme avec réserves	Non Conforme	Non Contrôlée
175	139	67	61



Un tableau page suivante détaille la situation par zones d'étude.

Commune	Village	Conforme	Conforme avec réserves	Non Conforme	Non Contrôlée	Total	Diagnostic	Contrôle de Conception	Contrôle de Réalisation	Bon Fonctionnement	Non référencé	Total
BEAULIEU	Le Plessis aux Moines	6	6	3	5	20	20	0	0	0	0	20
	L'Augisière	13	6	2	0	21	21	0	0	0	0	21
	La Vacherie	5	12	2	0	19	19	0	0	0	0	19
	le Pré Canteau	8	14	4	0	26	26	0	0	0	0	26
	Rue des Etangs et Impasse des Fontaines	1	1	1	2	5	3	0	0	0	2	5
LA CHAPELLE ACHARD	Chaigne	7	5	7	5	24	13	0	0	9	2	24
LA CHAPELLE HERMIER	Le Moulin des Rochelles	5	2	2	0	9	6	0	0	3	0	9
LA MOTHE ACHARD	La Rue des Pétrolles et la Durandière	2	0	2	0	4	2	0	0	2	0	4
MARTINET	La Réveillère	4	5	4	4	17	2	1	1	10	3	17
	La Vieille Malevergne	11	3	2	1	17	7	1	3	5	1	17
NIEUL LE DOLENT	La Martinière	3	11	1	2	17	15	0	0	0	2	17
	Bellevue	0	6	0	1	7	6	0	0	0	1	7
SAINTE FLAIVE DES LOUPS	La Renelière, les Terres Noires, l'Aumondière	17	10	11	3	41	30	0	0	8	3	41
	Le Sansis	6	4	1	0	11	10	1	0	0	0	11
	La Bardonnaire, Marie Rose	17	4	7	3	31	20	0	3	7	1	31
SAINT GEORGES DE POINTINDOUX	La Boutière	1	2	1	2	6	4	0	0	1	1	6
	La Combe	2	1	3	0	6	4	0	0	2	0	6
	Les Poirettes, le Plessis	7	3	0	2	12	11	0	0	0	1	12
	La Guédanchère	12	3	2	5	22	14	0	0	3	5	22
SAINT JULIEN DES LANDES	La Richard Nord	7	3	1	0	11	9	0	0	2	0	11
	La Petite et la Grande Giraudière	10	4	1	2	17	15	0	0	2	0	17
	Le Lotissement de la Bassetière	6	5	3	4	18	13	0	0	3	2	18
SAINT MATHURIN	Les Biottières	0	1	0	11	12	7	0	0	0	5	12
	Bourgneuf	5	16	4	3	28	26	1	0	0	1	28
LE GIROUARD	La Morlière	5	5	0	2	12	12	0	0	0	0	12
	La Gendronnière	7	7	3	2	19	16	2	0	0	1	19
	Rue de la Vigne	8	0	0	2	10	9	0	0	0	1	10
TOTAL		175	139	67	61	442	340	6	7	57	32	442

5.2 LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS SUR LES ZONES D'ETUDE

Un coût moyen de réhabilitation a été attribué par habitation, il s'élève à 7000 € HT par habitation. La réhabilitation des 67 habitations non conformes s'élèverait à 469 000 € qui se répartissent selon le tableau ci-dessous.

Commune	Village	Nombre d'habitations	Non Conforme	Coût de réhabilitation
BEAULIEU	Le Plessis aux Moines	20	3	21 000 €
	L'Augisière	21	2	14 000 €
	La Vacherie	19	2	14 000 €
	le Pré Canteau	26	4	28 000 €
	Rue des Etangs et Impasse des Fontaines	5	1	7 000 €
LA CHAPELLE ACHARD	Chaigne	24	7	49 000 €
LA CHAPELLE HERMIER	Le Moulin des Rochelles	9	2	14 000 €
LA MOTHE ACHARD	La Rue des Pétrilles et la Durandière	4	2	14 000 €
MARTINET	La Réveillère	17	4	28 000 €
	La Vieille Malevergne	17	2	14 000 €
NIEUL LE DOLENT	La Martinière	17	1	7 000 €
	Bellevue	7	0	- €
SAINTE FLAIVE DES LOUPS	La Renelière, les Terres Noires, l'Aumondière	41	11	77 000 €
	Le Sansis	11	1	7 000 €
SAINT GEORGES DE POINTINDOUX	La Bardonnière, Marie Rose	31	7	49 000 €
	La Boutière	6	1	7 000 €
	La Combe	6	3	21 000 €
	Les Poirettes, le Plessis	12	0	- €
	La Guédanchère	22	2	14 000 €
SAINT JULIEN DES LANDES	La Richard Nord	11	1	7 000 €
	La Petite et la Grande Giraudière	17	1	7 000 €
	Le Lotissement de la Bassetière	18	3	21 000 €
SAINT MATHURIN	Les Biotières	12	0	- €
	Bourgneuf	28	4	28 000 €
LE GIROUARD	La Morlière	12	0	- €
	La Gendronnière	19	3	21 000 €
	Rue de la Vigne	10	0	- €
TOTAL		442	67	469 000 €

5.3 LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Afin d'estimer le coût des travaux permettant la mise en place d'un assainissement collectif avec ou sans unité de traitement, il est nécessaire de prendre des coûts moyens des différentes composantes de ce type d'opération.

Le tableau ci-dessous liste les coûts unitaires suivants :

RESEAU		
	P.U.	Unité
Réseau gravitaire sous VC	115	ml
Réseau gravitaire sous RD	150	ml
Réseau gravitaire en terrain nu	80	ml
Refolement	70	ml
Branchements	1 000	u
Fonçage sous voie SNCF au ml	700	ml
Fonçage sous RD	600	ml
Poste de relevage (capacité < 50Eqh)	20 000	u
Poste de relevage (capacité comprise entre 50 et 100 Eqh)	35 000	u
Poste de relevage (capacité > 100Eqh)	50 000	u
TRAITEMENT		
	P.U.	Unité
Station d'épuration inférieure à 250 EH	1 000	EH
Station d'épuration supérieure à 250 EH	800	EH

Les autres critères pris en compte dans les estimations sont les suivants :

- Consommation moyenne par branchement : 80 m3,
- Taux d'occupation moyen : 2,6 habitants par logement,
- Nombre total de branchements est de 7488 et la répartition par commune en 2013 est la suivante :

Beaulieu-sous-la-Roche	705
La Chapelle-Achard	683
La Chapelle-Hermier	385
La Mothe-Achard	1398
Le Girouard	193
Martinet	324
Nieul-le-Dolent	861
Saint-Georges-de-Pointindoux	930
Saint-Julien-des-Landes	580
Saint-Mathurin	762
Sainte-Flaive-des-Loups	667

Des plans des propositions de création ou d'extension des réseaux d'assainissement sont joints en annexes cartographiques.

Pour chaque projet, une estimation financière du coût de réalisation de l'assainissement collectif a été calculée ainsi que l'incidence de ce projet le prix au m3 pour l'ensemble des abonnés de la commune concernée. En effet, le coût au m3 et l'abonnement est différent par commune. Le tableau ci-dessous liste les projets avec la référence du plan qui est situé dans les annexes cartographiques.

Commune	Village	N° de plan
BEAULIEU	Le Plessis aux Moines	36
	L'Augisière	37
	La Vacherie	38
	le Pré Canteau	39
	Rue des Etangs et Impasse des Fontaines	40
LA CHAPELLE ACHARD	Chaigne	41
LA CHAPELLE HERMIER	Le Moulin des Rochelles	42
LA MOTHE ACHARD	La Rue des Pétrolles et la Durandière	43
MARTINET	La Réveillère	44
	La Vieille Malevergne	45
NIEUL LE DOLENT	La Martinière	46
	Bellevue	47
SAINTE FLAIVE DES LOUPS	La Renelière, les Terres Noires, l'Aumondière	48
	Le Sansis	49
	La Bardonnaire, Marie Rose	50
SAINT GEORGES DE POINTINDOUX	La Boutière	51
	La Combe	52
	Les Poirettes, le Plessis	53
	La Guédanchère	54
	La Richard Nord	55
SAINT JULIEN DES LANDES	La Petite et la Grande Giraudière	56
	Le Lotissement de la Bassetière	57
	Les Biottières	58
SAINT MATHURIN	Bourgneuf	59
	La Morlière	60
LE GIROUARD	La Gendronnière	61
	Rue de la Vigne	62

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne finance les projets d'extension de réseau et/ou les créations de réseau/station sous réserve de deux conditions :

- la capacité de la station doit être égale ou supérieur à 100 Equivalents Habitants,
- la distance entre deux branchements doit être inférieure ou égale à 40 mètres en comptabilisant les réseaux gravitaires de collecte et les réseaux refoulés de transfert.

L'aide sous conditions est de 35 % du projet avec un coût plafond de 7000 € HT par branchement. Cette aide peut être complétée par une avance de 35 % du projet si celui-ci est jugé prioritaire

5.4 ESTIMATION DES SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5.4.1 COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : LE PLESSIS AUX MOINES RESTREINT OPTION N°1

Habitations totales du secteur	20	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	3
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	17	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	44
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	25	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	432	MI	49 680,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	17	Unité	17 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
	Total Réseau			86 680
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				5 864
Unité de traitement	1000,00	44	EH	44 200
	Total Traitement			44 200
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	19 632
	Total			150 512
	Coût par branchement			8 854
	Coût par Eqh			3 405

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		86 680	44 200	130 880
Maîtrise d'Œuvre	15%	13 002	6 630	19 632
Total Travaux H.T.		99 682	50 830	150 512
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	150 512
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	17	30 600
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		119 912
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		231 737	Annuité		7 725
Coût au branchement existant		454	Coût au m3 sur les bases actuelles		5,68

COUT DE FONCTIONNEMENT	
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement	686,14
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration	353,60
Entretien du réseau	163,20
M3 assainis par branchement	80,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an	0,88

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	454,39		-355,15
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	70,76		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5115
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0115

5.4.2 COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : LE PLESSIS AUX MOINES ETENDU OPTION N°2

Habitations totales du secteur	20	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	20	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	52
Ratio en (Ml) : longueur de réseau par nombre de branchements	29	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	579	MI	66 585,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	20	Unité	20 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
	Total Réseau			106 585
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			6 129
Unité de traitement	1000,00	52	EH	52 000
	Total Traitement			52 000
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	23 788
	Total			182 373
	Coût par branchement			9 119
	Coût par Eqh			3 507

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		106 585	52 000	158 585
Maîtrise d'Œuvre	15%	15 988	7 800	23 788
Total Travaux H.T.		122 573	59 800	182 373
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	182 373
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	20	36 000
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		146 373
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		282 874	Annuité		9 429
Coût au branchement existant		471	Coût au m3 sur les bases actuelles		5,89

COUT DE FONCTIONNEMENT	
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement	690,75
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration	416,00
Entretien du réseau	192,00
M3 assainis par branchement	80,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an	0,81

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	471,46		-366,39
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	64,94		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5139
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0139

5.4.3 COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : L'AUGISIÈRE SANS LA ZA

Habitations totales du secteur	21	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	21	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	55
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	37	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	533	MI	61 295,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	248	MI	19 840,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	21	Unité	21 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			102 135
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			5 593
Unité de traitement	1000,00	55	EH	54 600
	Total Traitement			54 600
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	23 510
	Total			180 245
	Coût par branchement			8 583
	Coût par Eqh			3 301

		Réseau	Station	Total	
Coût Travaux (HT)		102 135	54 600	156 735	
Maitrise d'Œuvre	15%	15 320	8 190	23 510	
Total Travaux H.T.		117 455	62 790	180 245	
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Conseil Général	0,00%	0,00		0	
Conseil Général	0,00%		0,00	0	
Agence	35,00%	0,00		0	
Agence	35,00%		0,00	0	
TOTAL SUBVENTIONS				0	
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers				180 245	
SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	21	37 800
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		142 445
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		275 284	Annuité		9 176
Coût au branchement existant		437	Coût au m3 sur les bases actuelles		5,46
COUT DE FONCTIONNEMENT					
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement				0,00	
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration				436,80	
Entretien du réseau				201,60	
M3 assainis par branchement			80,00	1 680,00	
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an				0,38	
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
Remboursement annuel de la dette		436,96	50,00	-297,36	
Abonnement forfaitaire					
Coût de fonctionnement annuel moyen					
Redevance moyenne annuelle		30,40	120,00		
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement				1,5000	
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)				1,5121	
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget				0,0121	

5.4.4 COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : LA VACHERIE

Habitations totales du secteur	19	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	19	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	49
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	39	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	528	MI	60 720,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	19	Unité	19 000,00
Refoulement	70,00	211	MI	14 770,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	1	Unité	35 000,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			129 490
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			7 838
Unité de traitement	1000,00	49	EH	49 400
	Total Traitement			49 400
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	26 834
	Total			205 724
	Coût par branchement			10 828
	Coût par Eqh			4 164

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		129 490	49 400	178 890
Maitrise d'Œuvre	15%	19 424	7 410	26 834
Total Travaux H.T.		148 914	56 810	205 724
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	205 724
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	19	34 200
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		171 524
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		331 479	Annuité		11 049
Coût au branchement existant		582	Coût au m3 sur les bases actuelles		7,27

COÛT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		689,21
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		395,20
Entretien du réseau		182,40
M3 assainis par branchement	80,00	1 520,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,83

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	581,54		
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	66,67		-478,22
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5167
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0167

5.4.5 COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : LE PRE CANTEAU

Habitations totales du secteur	26	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	26	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	68
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	45	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	487	MI	56 005,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	327	MI	49 050,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	15	Unité	9 000,00
Branchements	1 000,00	26	Unité	26 000,00
Refoulement	70,00	346	MI	24 220,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	1	Unité	35 000,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
	Total Réseau			219 275
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			9 699
Unité de traitement	1000,00	68	EH	67 600
	Total Traitement			67 600
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	43 031
	Total			329 906
	Coût par branchement			12 689
	Coût par Eqh			4 880

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		219 275	67 600	286 875
Maitrise d'Œuvre	15%	32 891	10 140	43 031
Total Travaux H.T.		252 166	77 740	329 906
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	329 906
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	26	46 800
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		283 106
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		547 119	Annuité		18 237
Coût au branchement existant		701	Coût au m3 sur les bases actuelles		8,77

COUT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		699,97
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		540,80
Entretien du réseau		249,60
M3 assainis par branchement	80,00	2 080,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,72

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	701,43		-588,76
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	57,32		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5276
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0276

5.4.6 COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : RUE DES ETANGS ET IMPASSE DES FONTAINES

Habitations totales du secteur	5	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	5	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	13
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	46	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	228	MI	26 220,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	5	Unité	5 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			31 220
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			7 181
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	4 683
	Total			35 903
	Coût par branchement			7 181
	Coût par Eqh			2 762

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		31 220	0	31 220
Maitrise d'Œuvre	15%	4 683	0	4 683
Total Travaux H.T.		35 903	0	35 903
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	35 903
--	---------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	5	9 000
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		26 903
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		51 992	Annuité		1 733
Coût au branchement existant		347	Coût au m3 sur les bases actuelles		4,33

COUT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		0,00
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		104,00
Entretien du réseau		48,00
M3 assainis par branchement	80,00	400,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,38

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	346,61		-207,01
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	30,40		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5021
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0021

5.4.7 COMMUNE DE LA CHAPELLE ACHARD : CHAIGNE AVEC LA COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS

Habitations totales du secteur	24	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	24	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	62
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	29	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	558	MI	64 170,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	24	Unité	24 000,00
Refolement	70,00	142	MI	9 940,00
Poste de refolement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refolement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
	Total Réseau			118 110
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			5 659
Unité de traitement	1000,00	62	EH	62 400
	Total Traitement			62 400
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	27 077
	Total			207 587
	Coût par branchement			8 649
	Coût par Eqh			3 327

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		118 110	62 400	180 510
Maitrise d'Œuvre	15%	17 717	9 360	27 077
Total Travaux H.T.		135 827	71 760	207 587
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	207 587
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	24	43 200
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		164 387
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		317 686	Annuité		10 590
Coût au branchement existant		441	Coût au m3 sur les bases actuelles		5,52

COUT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		696,90
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		499,20
Entretien du réseau		230,40
M3 assainis par branchement	80,00	1 920,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,74

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	441,23		-330,67
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	59,44		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5152
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0152

5.4.8 COMMUNE DE LA CHAPELLE HERMIER : LE MOULIN DES ROCHELLES

Habitations totales du secteur	9	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	9	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	23
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	59	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	533	MI	61 295,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	9	Unité	9 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			70 295
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			8 982
Unité de traitement	1000,00	23	EH	23 400
	Total Traitement			23 400
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	14 054
	Total			107 749
	Coût par branchement			11 972
	Coût par Eqh			4 605

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		70 295	23 400	93 695
Maitrise d'Œuvre	15%	10 544	3 510	14 054
Total Travaux H.T.		80 839	26 910	107 749
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	107 749
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	9	16 200
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		91 549
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		176 924	Annuité		5 897
Coût au branchement existant		655	Coût au m3 sur les bases actuelles		8,19

COÛT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		0,00
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		187,20
Entretien du réseau		86,40
M3 assainis par branchement	80,00	720,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,38

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	655,27	50,00	-515,67
Abonnement forfaitaire			
Coût de fonctionnement annuel moyen	30,40	120,00	1,5000
Redevance moyenne annuelle			
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5085
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0085

5.4.9 COMMUNE DE LA MOTHE ACHARD : LA RUE DES PETROLLES

Pour la Durandière qui est englobée dans une zone urbanisable, elle sera desservie lors de la réalisation d'un projet global d'urbanisation.

Habitations totales du secteur	2	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	2	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	5
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	99	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	128	MI	14 720,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	70	Unité	42 000,00
Branchements	1 000,00	2	Unité	2 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			58 720
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				33 764
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	8 808
	Total			67 528
	Coût par branchement			33 764
	Coût par Eqh			12 986

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		58 720	0	58 720
Maitrise d'Œuvre	15%	8 808	0	8 808
Total Travaux H.T.		67 528	0	67 528
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	67 528
--	---------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	2	3 600
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		63 928
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		123 545	Annuité		4 118
Coût au branchement existant		2 059	Coût au m3 sur les bases actuelles		25,74

COUT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		0,00
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Epuración		41,60
Entretien du réseau		19,20
M3 assainis par branchement	80,00	160,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,38

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	2 059,08		-1 919,48
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	30,40		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5066
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0066

5.4.10 COMMUNE DE MARTINET : LA REVEILLERE

Habitations totales du secteur	17	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	17	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	44
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	41	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	567	MI	65 205,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	17	Unité	17 000,00
Refoulement	70,00	136	MI	9 520,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
	Total Réseau			111 725
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			7 558
Unité de traitement	1000,00	44	EH	44 200
	Total Traitement			44 200
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	23 389
	Total			179 314
	Coût par branchement			10 548
	Coût par Eqh			4 057

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		111 725	44 200	155 925
Maitrise d'Œuvre	15%	16 759	6 630	23 389
Total Travaux H.T.		128 484	50 830	179 314
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	179 314
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	17	30 600
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		148 714
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		287 398	Annuité		9 580
Coût au branchement existant		564	Coût au m3 sur les bases actuelles		7,04

COÛT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		686,14
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		353,60
Entretien du réseau		163,20
M3 assainis par branchement	80,00	1 360,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,88

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	563,53		-464,29
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	70,76		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5146
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0146

5.4.11 COMMUNE DE MARTINET : LA VIEILLE MALEVERGNE

Habitations totales du secteur	17	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	17	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	44
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	50	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	553	MI	63 595,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	17	Unité	17 000,00
Refoulement	70,00	294	MI	20 580,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	1	Unité	35 000,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
	Total Réseau			156 175
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			10 565
Unité de traitement	1000,00	44	EH	44 200
	Total Traitement			44 200
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	30 056
	Total			230 431
	Coût par branchement			13 555
	Coût par Eqh			5 213

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		156 175	44 200	200 375
Maitrise d'Œuvre	15%	23 426	6 630	30 056
Total Travaux H.T.		179 601	50 830	230 431
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	230 431
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	17	30 600
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		199 831
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		386 185	Annuité		12 873
Coût au branchement existant		757	Coût au m3 sur les bases actuelles		9,47

COUT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		686,14
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		353,60
Entretien du réseau		163,20
M3 assainis par branchement	80,00	1 360,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,88

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	757,23		
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	70,76		-657,99
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5200
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0200

5.4.12 COMMUNE DE NIEUL LE DOLENT : LA MARTINIÈRE

Habitations totales du secteur	17	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	17	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	44
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	34	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	97	MI	11 155,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	489	MI	73 350,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	17	Unité	17 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			101 505
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			6 867
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	15 226
	Total			116 731
	Coût par branchement			6 867
	Coût par Eqh			2 641

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		101 505	0	101 505
Maitrise d'Œuvre	15%	15 226	0	15 226
Total Travaux H.T.		116 731	0	116 731
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	40 855,76		40 856
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				40 856

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	75 875
--	---------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	17	30 600
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		45 275
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		87 497	Annuité		2 917
Coût au branchement existant		172	Coût au m3 sur les bases actuelles		2,14

COÛT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		0,00
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		353,60
Entretien du réseau		163,20
M3 assainis par branchement	80,00	1 360,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,38

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	171,56		-31,96
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	30,40		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5023
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0023

5.4.13 COMMUNE DE NIEUL LE DOLENT : BELLEVUE

Habitations totales du secteur	7	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	7	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	18
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	62	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	82	MI	9 430,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	352	MI	52 800,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	7	Unité	7 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			69 230
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			11 374
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	10 385
	Total			79 615
	Coût par branchement			11 374
	Coût par Eqh			4 374

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		69 230	0	69 230
Maitrise d'Œuvre	15%	10 385	0	10 385
Total Travaux H.T.		79 615	0	79 615
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	79 615
--	---------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	7	12 600
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		67 015
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		129 509	Annuité		4 317
Coût au branchement existant		617	Coût au m3 sur les bases actuelles		7,71

COÛT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		0,00
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		145,60
Entretien du réseau		67,20
M3 assainis par branchement	80,00	560,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,38

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	616,71		-477,11
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	30,40		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5062
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0062

5.4.14 COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS : LA RENELIERE, LES TERRES NOIRES ET L'AUMONDIERE AVEC DES HABITATIONS DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

Habitations totales du secteur	41	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	41	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	107
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	47	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	928	MI	106 720,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	423	MI	63 450,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	122	MI	9 760,00
Fonçage sous RD	600,00	20	Unité	12 000,00
Branchements	1 000,00	41	Unité	41 000,00
Refoulement	70,00	444	MI	31 080,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	1	Unité	50 000,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			314 010
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			8 808
Unité de traitement	1000,00	107	EH	106 600
	Total Traitement			106 600
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	63 092
	Total			483 702
	Coût par branchement			11 798
	Coût par Eqh			4 538

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		314 010	106 600	420 610
Maitrise d'Œuvre	15%	47 102	15 990	63 092
Total Travaux H.T.		361 112	122 590	483 702
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	483 702
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	41	73 800
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		409 902
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		792 158	Annuité		26 405
Coût au branchement existant		644	Coût au m3 sur les bases actuelles		8,05

COÛT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		723,03
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		852,80
Entretien du réseau		393,60
M3 assainis par branchement	80,00	3 280,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,60

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	644,03		-522,07
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	48,03		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5389
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0389

5.4.15 COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS : LE SANSIS

Habitations totales du secteur	11	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	11	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	29
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	91	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	208	MI	23 920,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	791	MI	118 650,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	11	Unité	11 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			153 570
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			16 055
Unité de traitement	1000,00	29	EH	28 600
	Total Traitement			28 600
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	27 326
	Total			209 496
	Coût par branchement			19 045
	Coût par Eqh			7 325

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		153 570	28 600	182 170
Maitrise d'Œuvre	15%	23 036	4 290	27 326
Total Travaux H.T.		176 606	32 890	209 496
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	209 496
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	11	19 800
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		189 696
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		366 598	Annuité		12 220
Coût au branchement existant		1 111	Coût au m3 sur les bases actuelles		13,89

COÛT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relevement		676,91
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		228,80
Entretien du réseau		105,60
M3 assainis par branchement		80,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		1,15

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	1 110,90		-1 032,84
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	91,94		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5199
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0199

5.4.16 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA BARDONNIERE ET MARIE ROSE

Habitations totales du secteur	31	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	31	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	81
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	54	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	261	MI	30 015,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	502	MI	75 300,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	45	Unité	27 000,00
Branchements	1 000,00	31	Unité	31 000,00
Refoulement	70,00	871	MI	60 970,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	2	Unité	40 000,00
	Total Réseau			264 285
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			9 804
Unité de traitement	1000,00	81	EH	80 600
	Total Traitement			80 600
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	51 733
	Total			396 618
	Coût par branchement			12 794
	Coût par Eqh			4 921

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		264 285	80 600	344 885
Maitrise d'Œuvre	15%	39 643	12 090	51 733
Total Travaux H.T.		303 928	92 690	396 618
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	396 618
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	31	55 800
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		340 818
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		658 650	Annuité		21 955
Coût au branchement existant		708	Coût au m3 sur les bases actuelles		8,85

COÛT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		707,66
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		644,80
Entretien du réseau		297,60
M3 assainis par branchement	80,00	2 480,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,67

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	708,23		-591,45
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	53,23		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5331
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0331

5.4.17 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA BARDONNIERE ET MARIE ROSE AVEC LA RENELIERE,
LES TERRES NOIRES ET L'AUMONDIERE DE LA COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS

Habitations totales du secteur	72	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	72	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	187
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	50	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	1 189	MI	136 735,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	925	MI	138 750,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	122	MI	9 760,00
Fonçage sous RD	600,00	65	Unité	39 000,00
Branchements	1 000,00	72	Unité	72 000,00
Refoulement	70,00	1 315	MI	92 050,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	1	Unité	50 000,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	2	Unité	40 000,00
	Total Réseau			578 295
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			9 237
Unité de traitement	1000,00	187	EH	187 200
	Total Traitement			187 200
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	114 824
	Total			880 319
	Coût par branchement			12 227
	Coût par Eqh			4 703

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		578 295	187 200	765 495
Maitrise d'Œuvre	15%	86 744	28 080	114 824
Total Travaux H.T.		665 039	215 280	880 319
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	880 319
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	72	129 600
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		750 719
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		1 450 808	Annuité		48 360
Coût au branchement existant		672	Coût au m3 sur les bases actuelles		8,40

COÛT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		770,69
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		1 497,60
Entretien du réseau		691,20
M3 assainis par branchement	80,00	5 760,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,51

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	671,67		-542,77
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	41,10		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5706
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0706

5.4.18 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA BOUTIERE

Habitations totales du secteur	6	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	6	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	16
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	83	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	265	MI	30 475,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	6	Unité	6 000,00
Refoulement	70,00	230	MI	16 100,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
	Total Réseau			72 575
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			13 910
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	10 886
	Total			83 461
	Coût par branchement			13 910
	Coût par Eqh			5 350

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		72 575	0	72 575
Maitrise d'Œuvre	15%	10 886	0	10 886
Total Travaux H.T.		83 461	0	83 461
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	83 461
--	---------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	6	10 800
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		72 661
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		140 422	Annuité		4 681
Coût au branchement existant		780	Coût au m3 sur les bases actuelles		9,75

COÛT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		0,00
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		124,80
Entretien du réseau		57,60
M3 assainis par branchement	80,00	480,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,38

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	780,12		-640,52
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	30,40		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5069
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0069

5.4.19 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA COMBE

Habitations totales du secteur	6	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	6	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	16
Ratio en (Ml) : longueur de réseau par nombre de branchements	51	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	130	MI	14 950,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	64	MI	9 600,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	20	Unité	12 000,00
Branchements	1 000,00	6	Unité	6 000,00
Refoulement	70,00	93	MI	6 510,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
	Total Réseau			69 060
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			13 237
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	10 359
	Total			79 419
	Coût par branchement			13 237
	Coût par Eqh			5 091

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		69 060	0	69 060
Maitrise d'Œuvre	15%	10 359	0	10 359
Total Travaux H.T.		79 419	0	79 419
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	79 419
--	---------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	6	10 800
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		68 619
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		132 610	Annuité		4 420
Coût au branchement existant		737	Coût au m3 sur les bases actuelles		9,21

COÛT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		669,22
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		124,80
Entretien du réseau		57,60
M3 assainis par branchement	80,00	480,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		1,77

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	736,72		-708,66
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	141,94		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5076
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0076

5.4.20 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LES POIRETTES ET LE PLESSIS

Habitations totales du secteur	12	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	12	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	31
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	61	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	505	MI	75 750,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	12	Unité	12 000,00
Refolement	70,00	231	MI	16 170,00
Poste de refolement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refolement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
	Total Réseau			123 920
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			11 876
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	18 588
	Total			142 508
	Coût par branchement			11 876
	Coût par Eqh			4 568

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		123 920	0	123 920
Maitrise d'Œuvre	15%	18 588	0	18 588
Total Travaux H.T.		142 508	0	142 508
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	142 508
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	12	21 600
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		120 908
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		233 662	Annuité		7 789
Coût au branchement existant		649	Coût au m3 sur les bases actuelles		8,11

COÛT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		678,45
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		249,60
Entretien du réseau		115,20
M3 assainis par branchement	80,00	960,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		1,09

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	649,06	50,00	-566,00
Abonnement forfaitaire			
Coût de fonctionnement annuel moyen			
Redevance moyenne annuelle			
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5123
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0123

5.4.21 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA GUEDANCHERE

Habitations totales du secteur	22	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	22	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	57
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	97	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	899	MI	103 385,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	22	Unité	22 000,00
Refoulement	70,00	1 233	MI	86 310,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	1	Unité	35 000,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			246 695
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			12 895
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	37 004
	Total			283 699
	Coût par branchement			12 895
	Coût par Eqh			4 960

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		246 695	0	246 695
Maitrise d'Œuvre	15%	37 004	0	37 004
Total Travaux H.T.		283 699	0	283 699
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	283 699
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	22	39 600
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		244 099
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		471 736	Annuité		15 725
Coût au branchement existant		715	Coût au m3 sur les bases actuelles		8,93

COUT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		693,82
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		457,60
Entretien du réseau		211,20
M3 assainis par branchement	80,00	1 760,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,77

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	714,75		-606,69
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	61,94		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5240
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0240

5.4.22 COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES : LA RICHARD NORD

Habitations totales du secteur	11	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	11	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	29
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	45	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	298	MI	34 270,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	192	MI	28 800,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	11	Unité	11 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			74 070
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			7 744
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	11 111
	Total			85 181
	Coût par branchement			7 744
	Coût par Eqh			2 978

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		74 070	0	74 070
Maitrise d'Œuvre	15%	11 111	0	11 111
Total Travaux H.T.		85 181	0	85 181
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	85 181
--	---------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	11	19 800
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		65 381
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		126 352	Annuité		4 212
Coût au branchement existant		383	Coût au m3 sur les bases actuelles		4,79

COUT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		676,91
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		228,80
Entretien du réseau		105,60
M3 assainis par branchement	80,00	880,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		1,15

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	382,88		-304,82
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	91,94		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5065
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0065

5.4.23 COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES : LA PETITE ET LA GRANDE GIRAUDIERE

Habitations totales du secteur	17	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	17	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	44
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	50	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	623	MI	93 450,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	20	Unité	12 000,00
Branchements	1 000,00	17	Unité	17 000,00
Refoulement	70,00	205	MI	14 350,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
	Total Réseau			156 800
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			10 607
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	23 520
	Total			180 320
	Coût par branchement			10 607
	Coût par Eqh			4 080

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		156 800	0	156 800
Maitrise d'Œuvre	15%	23 520	0	23 520
Total Travaux H.T.		180 320	0	180 320
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	180 320
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	17	30 600
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		149 720
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		289 343	Annuité		9 645
Coût au branchement existant		567	Coût au m3 sur les bases actuelles		7,09

COUT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		686,14
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		353,60
Entretien du réseau		163,20
M3 assainis par branchement	80,00	1 360,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,88

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	567,34		
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	70,76		-468,10
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5147
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0147

5.4.24 COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES : LE LOTISSEMENT DE LA BASSETIERE REFOULE SUR LE RESEAU
EXISTANT

Habitations totales du secteur	18	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	18	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	47
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	53	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	217	MI	24 955,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	18	Unité	18 000,00
Refoulement	70,00	734	MI	51 380,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	1	Unité	35 000,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			129 335
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				8 263
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	19 400
	Total			148 735
	Coût par branchement			8 263
	Coût par Eqh			3 178

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		129 335	0	129 335
Maitrise d'Œuvre	15%	19 400	0	19 400
Total Travaux H.T.		148 735	0	148 735
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	148 735
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	18	32 400
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		116 335
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		224 825	Annuité		7 494
Coût au branchement existant		416	Coût au m3 sur les bases actuelles		5,20

COÛT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		687,67
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		374,40
Entretien du réseau		172,80
M3 assainis par branchement	80,00	1 440,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,86

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	416,34		-314,95
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	68,60		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5109
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0109

5.4.25 COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES : LE LOTISSEMENT DE LA BASSETIERE RACCORDE SUR UNE FUTURE
ZONE URBANISABLE

Habitations totales du secteur	18	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	18	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	47
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	12	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	217	MI	24 955,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	18	Unité	18 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			42 955
Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)				2 744
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	6 443
	Total			49 398
	Coût par branchement			2 744
	Coût par Eqh			1 056

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		42 955	0	42 955
Maitrise d'Œuvre	15%	6 443	0	6 443
Total Travaux H.T.		49 398	0	49 398
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	17 289,39		17 289
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				17 289

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	32 109
--	---------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	18	32 400
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		0
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		0	Annuité		0
Coût au branchement existant		0	Coût au m3 sur les bases actuelles		0,00

COUT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		687,67
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		374,40
Entretien du réseau		172,80
M3 assainis par branchement	80,00	1 440,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,86

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	0,00		101,40
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	68,60		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5000
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0000

5.4.26 COMMUNE DE SAINT MATHURIN : LES BIOTTIERES

Habitations totales du secteur	12	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	5
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	7	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	18
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	49	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	341	MI	39 215,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	7	Unité	7 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			46 215
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			7 592
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	6 932
	Total			53 147
	Coût par branchement			7 592
	Coût par Eqh			2 920

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		46 215	0	46 215
Maitrise d'Œuvre	15%	6 932	0	6 932
Total Travaux H.T.		53 147	0	53 147
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	53 147
--	---------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	7	12 600
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		40 547
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		78 360	Annuité		2 612
Coût au branchement existant		373	Coût au m3 sur les bases actuelles		4,66

COUT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		670,76
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		145,60
Entretien du réseau		67,20
M3 assainis par branchement	80,00	560,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		1,58

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	373,14		
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	126,22		-329,37
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5044
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0044

5.4.27 COMMUNE DE SAINT MATHURIN : BOURGNEUF

Habitations totales du secteur	28	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	28	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	73
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	74	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	263	MI	30 245,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	889	MI	133 350,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	28	Unité	28 000,00
Refolement	70,00	910	MI	63 700,00
Poste de refolement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refolement 50 à100 EH	35 000,00	1	Unité	35 000,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
	Total Réseau			310 295
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			12 744
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	46 544
	Total			356 839
	Coût par branchement			12 744
	Coût par Eqh			4 902

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		310 295	0	310 295
Maitrise d'Œuvre	15%	46 544	0	46 544
Total Travaux H.T.		356 839	0	356 839
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	356 839
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	28	50 400
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		306 439
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		592 212	Annuité		19 740
Coût au branchement existant		705	Coût au m3 sur les bases actuelles		8,81

COUT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		703,05
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		582,40
Entretien du réseau		268,80
M3 assainis par branchement	80,00	2 240,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,69

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	705,01		-590,52
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	55,51		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5298
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0298

5.4.28 COMMUNE DU GIROUARD : LA MORLIERE

Habitations totales du secteur	12	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	12	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	31
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	70	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	717	MI	82 455,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	12	Unité	12 000,00
Refolement	70,00	127	MI	8 890,00
Poste de refolement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refolement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
	Total Réseau			123 345
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			11 821
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	18 502
	Total			141 847
	Coût par branchement			11 821
	Coût par Eqh			4 546

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		123 345	0	123 345
Maitrise d'Œuvre	15%	18 502	0	18 502
Total Travaux H.T.		141 847	0	141 847
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	141 847
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	12	21 600
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		120 247
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		232 384	Annuité		7 746
Coût au branchement existant		646	Coût au m3 sur les bases actuelles		8,07

COUT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		678,45
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		249,60
Entretien du réseau		115,20
M3 assainis par branchement	80,00	960,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		1,09

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	645,51		-562,45
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	86,94		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5122
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0122

5.4.29 COMMUNE DU GIROUARD : LA GENDRONNIERE

Habitations totales du secteur	19	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	19	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	49
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	57	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	560	MI	64 400,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	19	Unité	19 000,00
Refolement	70,00	531	MI	37 170,00
Poste de refolement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refolement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
	Total Réseau			140 570
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			8 508
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	21 086
	Total			161 656
	Coût par branchement			8 508
	Coût par Eqh			3 272

		Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)		140 570	0	140 570
Maitrise d'Œuvre	15%	21 086	0	21 086
Total Travaux H.T.		161 656	0	161 656
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil Général	0,00%	0,00		0
Conseil Général	0,00%		0,00	0
Agence	35,00%	0,00		0
Agence	35,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS				0

Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers	161 656
--	----------------

SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	19	34 200
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		127 456
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		246 315	Annuité		8 211
Coût au branchement existant		432	Coût au m3 sur les bases actuelles		5,40

COUT DE FONCTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement		689,21
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration		395,20
Entretien du réseau		182,40
M3 assainis par branchement	80,00	1 520,00
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an		0,83

BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette	432,13		-328,81
Abonnement forfaitaire		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen	66,67		
Redevance moyenne annuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)			1,5120
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget			0,0120

5.4.30 COMMUNE DU GIROUARD : RUE DE LA VIGNE

Habitations totales du secteur	10	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	10	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	26
Ratio en (M) : longueur de réseau par nombre de branchements	25	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	253	MI	29 095,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	10	Unité	10 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
	Total Réseau			39 095
	Coût du réseau par branchement (honoraires, aléas et contrôles compris)			4 496
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Total Traitement			0
	Honoraires, aléas, contrôles		15,00%	5 864
	Total			44 959
	Coût par branchement			4 496
	Coût par Eqh			1 729

		Réseau	Station	Total	
Coût Travaux (HT)		39 095	0	39 095	
Maitrise d'Œuvre	15%	5 864	0	5 864	
Total Travaux H.T.		44 959	0	44 959	
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Conseil Général	0,00%	0,00		0	
Conseil Général	0,00%		0,00	0	
Agence	35,00%	15 735,74		15 736	
Agence	35,00%		0,00	0	
TOTAL SUBVENTIONS				15 736	
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers				29 224	
SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS					
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	10	18 000
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		11 224
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total		21 690	Annuité		723
Coût au branchement existant		72	Coût au m3 sur les bases actuelles		0,90
COUT DE FONCTIONNEMENT					
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement				675,37	
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Épuration				208,00	
Entretien du réseau				96,00	
M3 assainis par branchement			80,00	800,00	
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an				1,22	
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE		
Remboursement annuel de la dette	72,30		-0,24		
Abonnement forfaitaire		50,00			
Coût de fonctionnement annuel moyen	97,94				
Redevance moyenne annuelle		120,00			
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement				1,5000	
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)				1,5008	
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget				0,0008	

5.5 COMPARAISON ECONOMIQUE COLLECTIF – NON COLLECTIF

Les tableaux pages suivantes synthétisent la comparaison pour chaque scénario le coût de la réhabilitation des habitations non conformes et le cout de mise en place d'un assainissement collectif.

RAPPEL

Pour les scénarios collectifs, l'Agence de l'Eau attribue des aides sous conditions :

- la capacité de la station doit être égale ou supérieur à 100 Equivalents Habitants,
- la distance entre deux branchements doit être inférieure ou égale à 40 mètres en comptabilisant les réseaux gravitaires de collecte et les réseaux refoulés de transfert.

Commune	Secteur	Habitations totales	Habitations concernées par une opération de réhabilitation	Coût de la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs	Habitations raccordées au projet de réseau	Coût des travaux d'assainissement collectif	Coût du réseau par branchement	Surcharge assainissement	Surcharge complémentaire	Projet de station inférieur à 100 EH	Longueur de réseau par branchement
BEAULIEU	Le Plessis aux Moines restreint - Option N°1	20	3	21 000 €	17	150 512,00 €	8 854 €	1,5115 €	0,0115 €	Oui	25
	Le Plessis aux Moines étendu - Option N°2	20	3	21 000 €	20	182 373,00 €	9 119 €	1,5139 €	0,0139 €	Oui	29
	L'Augisière sans la ZA	21	2	14 000 €	21	180 245,00 €	8 583 €	1,5121 €	0,0121 €	Oui	37
	La Vacherie	19	2	14 000 €	19	205 724,00 €	10 828 €	1,5167 €	0,0167 €	Oui	39
	Le Pré Canteau	26	4	28 000 €	26	329 906,00 €	12 689 €	1,5276 €	0,0276 €	Oui	45
	Rue des Etangs et Impasse des Fontaines	5	1	7 000 €	5	35 903,00 €	7 181 €	1,5021 €	0,0021 €	R *	46
LA CHAPELLE ACHARD	Chaigne	24	7	49 000 €	24	207 587,00 €	8 649 €	1,5152 €	0,0152 €	Oui	29
LA CHAPELLE HERMIER	Le Moulin des Rochelles	9	2	14 000 €	9	107 749,00 €	11 972 €	1,5085 €	0,0085 €	Oui	59
LA MOTHE ACHARD	La Rue des Pétrilles et la Durandière	4	2	14 000 €	2	67 528,00 €	33 764 €	1,5066 €	0,0066 €	R	99
MARTINET	La Reveillère	17	4	28 000 €	17	179 314,00 €	10 548 €	1,5146 €	0,0146 €	Oui	41
	La Vieille Malevergne	17	2	14 000 €	17	230 431,00 €	13 555 €	1,5200 €	0,0200 €	Oui	50
NIEUL LE DOLENT	La Martinière	17	1	7 000 €	17	116 731,00 €	6 867 €	1,5023 €	0,0023 €	R	34
	Bellevue	7	0	0 €	7	79 615,00 €	11 374 €	1,5062 €	0,0062 €	R	62
SAINTE FLAIVE DES LOUPS	La Renelière, les Terres Noires, l'Aumondière	41	11	77 000 €	41	483 702,00 €	11 798 €	1,5389 €	0,0389 €	Non	47
	Le Sansis	11	1	7 000 €	11	209 496,00 €	19 045 €	1,5199 €	0,0199 €	Non	91
SAINT GEORGES DE POINTINDOUX	La Bardonnière, Marie Rose	31	7	49 000 €	31	396 618,00 €	12 794 €	1,5331 €	0,0331 €	Oui	54
	La Bardonnière, Marie Rose, la Renelière, les Terres Noires, l'Aumondière	72	18	126 000 €	72	880 319,00 €	12 227 €	1,5706 €	0,0706 €	Non	50
	La Boutière	6	1	7 000 €	6	83 461,00 €	13 910 €	1,5069 €	0,0069 €	R	83
	La Combe	6	3	21 000 €	6	79 419,00 €	13 237 €	1,5076 €	0,0076 €	R	51
	Les Poirettes, le Plessis	7	0	0 €	12	142 508,00 €	11 876 €	1,5123 €	0,0123 €	R	61
	La Guédanchère	12	2	14 000 €	22	283 699,00 €	12 895 €	1,5240 €	0,0240 €	R	97
SAINT JULIEN DES LANDES	La Richard Nord	11	1	7 000 €	11	85 181,00 €	7 744 €	1,5065 €	0,0065 €	R	45
	La Petite et la Grande Giraudière	17	1	7 000 €	17	180 320,00 €	10 607 €	1,5147 €	0,0147 €	R	50
	Le Lotissement de la Bassetière refoulé	18	3	21 000 €	18	148 735,00 €	8 263 €	1,5109 €	0,0109 €	R	53
	Le Lotissement de la Bassetière gravitaire	18	3	21 000 €	18	49 398,00 €	2 744 €	1,5000 €	0,0000 €	R	12
SAINT MATHURIN	Les Biottières	12	0	0 €	7	53 147,00 €	7 592 €	1,5044 €	0,0044 €	R	49
	Bourgneuf	28	4	28 000 €	28	356 839,00 €	12 744 €	1,5298 €	0,0298 €	R	74
LE GIROUARD	La Morlière	12	0	0 €	12	141 847,00 €	11 821 €	1,5122 €	0,0122 €	R	70
	La Gendronnière	19	3	21 000 €	19	161 656,00 €	8 508 €	1,5120 €	0,0120 €	R	57
	Rue de la Vigne	10	0	0 €	10	44 959,00 €	4 496 €	1,5008 €	0,0008 €	R	25
	R *	Raccordement sur un réseau existant									

6 SYNTHÈSE DE LA SITUATION ACTUELLE

On observe au travers du tableau de comparaison collectif/non collectif de la page précédente que la majorité des scénarios ne rentre pas dans les critères d'attribution d'aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : longueur de réseau entre deux branchements supérieure à 40 mètres, projet de station d'épuration inférieur à 100 Equivalents Habitants ou les deux critères. Ces projets seront donc financés en totalité par la Communauté de Communes du Pays des Achards.

D'autre part, le nombre d'installations selon les informations du SPANC est relativement faible et l'investissement est modeste. De plus compte tenu de la présence de retenue destinée à l'alimentation en Eau Potable, certaines installations pourraient bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour réhabiliter la filière d'assainissement.

Cependant, cinq projets pourraient être intégrés au périmètre collectif :

- Le Plessis aux Moines étendu - Option N°2 sur la commune de Beaulieu sous la Roche compte tenu des contraintes d'habitat relativement fortes (habitat ancien, terrain de faible surface) et de sa position vis-à-vis de la retenue du Jaunay. Ce village en tête de bassin versant se situe à proximité d'un ruisseau affluent rive gauche du Boëre lui-même affluent rive droite du Jaunay.
- La Rue des Etangs et l'Impasse des Fontaines sur la commune de Beaulieu sous la Roche compte tenu de l'urbanisation de la zone 1 AU. En effet, le raccordement de cette future zone peut être soit gravitaire en reprenant la rue des Etangs, soit avec un poste de relevage si le raccordement s'effectue Rue des Sables. Pour limiter les coûts de fonctionnement et d'investissement, le raccordement de cette zone au réseau se ferait par la Rue des Etangs.
- Le lotissement de la Bassetière sur la commune de Saint Julien des Landes en retenant l'option de raccordement sur la future zone urbanisable. Ce raccordement supprimera aussi la station d'épuration présente sur ce lotissement.
- Les Biottières sur la commune de Saint Mathurin qui malgré un linéaire de réseau supérieur à 40 mètres (49) se trouvent à proximité d'un futur poste de relevage qui remplacera la station d'épuration actuelle,
- La Rue des Vignes sur la commune du Girouard compte tenu de sa situation dans le bourg et de la topographie. Ce projet peut être envisagé à une échéance de 10 ans ce qui permet un amortissement des travaux d'assainissement non collectif qui ont été réalisés lors de la construction des habitations de ce lotissement récent.

7 ORIENTATION GENERALE DE LA PROBLEMATIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes du Pays des Achards a missionné sur les années 2012-2013, un bureau d'études pour réaliser des diagnostics de réseau d'assainissement sur les communes de Martinet, du Girouard et de Sainte Flaive des Loups. Ces études ont débouché sur des schémas directeurs d'assainissement permettant d'établir un planning de travaux sur les réseaux et les unités de traitement. Il en ressort les conclusions et les orientations suivantes :

- Martinet :
 - o Traitement : La construction d'une nouvelle station d'épuration est décidée avec une capacité envisagée de 1400 EH à l'horizon 2030. Compte de la situation du bourg de Martinet situé à proximité de la retenue sur le Jaunay et son usage pour l'alimentation en eau potable, cette station sera déplacée à l'ouest du Bourg et sera équipée de dispositifs pour traiter l'azote et le phosphore. Le coût de cette opération comprenant le dispositif de stockage et de transfert au niveau de l'ancienne station d'épuration et la construction de la nouvelle unité a été estimé à 1 100 K€.
 - o Collecte : Compte tenu des entrées d'eaux parasites, des travaux ponctuels de réhabilitation ont été estimés à 24 K€.
- Le Girouard :
 - o Traitement : La station actuelle est en limite de capacité, une nouvelle unité doit être réalisée qui aura une capacité de 1000 EH. La solution retenue est l'agrandissement du lagunage actuel sous réserve de la possibilité d'acquérir des terrains. Si les acquisitions foncières ne sont pas possibles, le filière de traitement évoluera vers un filtre planté de roseaux. L'investissement de la première solution a été estimé à 548 K€ et 571 K€ pour la deuxième solution.
 - o Collecte : pas de travaux sur le réseau.
- Sainte Flaive des Loups :
 - o Traitement : La station actuelle est en limite de capacité, plusieurs solutions ont été étudiées soit le construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 2850 EH à l'horizon 2030 soit le transfert des effluents vers la station de la Chapelle Achard. Le transfert pneumatique a été retenue pour un montant estimé de 924 K€ sous réserve de travaux de réduction des entrées d'eaux parasites sur la commune de la Chapelle Achard. En effet cette station d'épuration est en limite de capacité hydraulique pour une charge organique de 30 %. Il est nécessaire avant d'effectuer le transfert des effluents de Sainte Flaive des Loups de localiser les entrées d'eaux parasites et de réaliser les travaux de réhabilitation.
 - o Collecte : Compte tenu des entrées d'eaux parasites, des travaux de réhabilitation ont été estimés à 245 K€.

Des travaux de construction de la station d'épuration sur la commune de Saint Mathurin sont en cours et permettront de supprimer une des deux stations existantes et de restructurer l'autre. La Communauté de Communes du Pays des Achards dispose à l'heure actuelle de 17 unités de traitement. Après les travaux envisagés, le nombre d'ouvrage sera de 15 avec un parc de stations plus performantes au niveau du traitement des effluents. Les unités les plus importantes sont de type « Boues activées ou Filtre Planté de Roseaux ». Les lagunages sont maintenus pour le moment pour les petites unités.

Les financeurs et en particulier L'Agence de L'eau Loire Bretagne demandent au service en charge de l'assainissement collectif d'agir en priorité sur l'amélioration de la collecte des effluents en luttant contre les eaux parasites et sur le traitement pour limiter au maximum l'impact des rejets.

Ces actions doivent être réalisées avant toute extension importante de réseau ou construction d'une nouvelle unité de traitement sauf en cas de remplacement comme sur Saint Mathurin ou Martinet.

Les investissements programmés en dehors de la construction de la station de Saint Mathurin s'élèveraient pour :

- Le traitement à 2572 K€,
- Le réseau à 485 K€ soit plus de 3 000 K€.

Ces estimations ne tiennent pas compte des études pour limiter les entrées d'eaux parasites et les travaux de réhabilitation à prévoir.

Il faut rajouter aux dépenses d'investissement toutes les dépenses de fonctionnement et d'entretien des stations d'épuration existantes, des postes de relevage et des réseaux existants.

En fonction de cet état des lieux, il apparaît nécessaire de limiter les extensions de réseau et les constructions de stations d'épuration sur les hameaux concernés par la révision du zonage d'assainissement en dehors des cinq secteurs cités au paragraphe précédent :

- Le Plessis aux Moines étendu - Option N°2 sur la commune de Beaulieu sous la Roche
- Rue des Etangs et l'Impasse des Fontaines sur la commune de Beaulieu sous la Roche,
- Le lotissement de la Bassetière sur la commune de Saint Julien des Landes
- Les Biottières sur la commune de Saint Mathurin,
- La Rue des Vignes sur la commune du Girouard.

Les autres zones d'étude seront maintenues en assainissement non collectif qui est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays des Achards

8 SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT A L'ECHELLE DE COMMUNAUTE DE COMMUNES

La programmation du budget d'investissement concernant l'assainissement collectif peut être scindée en deux : une partie pour les équipements de traitement par la réalisation de nouvelle unité de traitement ou la restructuration d'équipements existants et la deuxième partie pour la réhabilitation du réseau de collecte.

8.1 PROGRAMMATION CONCERNANT L'INVESTISSEMENT SUR LES UNITES DE TRAITEMENT

A partir de l'état de fonctionnement du parc des stations d'épuration, des possibilités de raccordement compte tenu des mesures de charge 2013, des projets d'urbanisation et du rythme annuel des constructions sur les différentes communes, une perspective de renouvellement des installations arrivant en limite de capacité a été réalisée sur une période de 20 ans.

Commune	Nombre estimé de permis de construire par an	Reliquat raccordable en EH	Capacité de traitement de l'ouvrage existant à échéance 10 ans	Capacité de traitement de l'ouvrage existant à échéance 20 ans	Capacité de traitement de l'ouvrage existant à partir des projets PLU	Date estimée d'extension de l'ouvrage de traitement	Priorité de renouvellement
Beaulieu sous la Roche	15 à 20	800	OUI	NON	OUI	2034	2
La Chapelle Achard	23 à 25	4240	OUI	OUI	OUI	Après 2034	
La Chapelle Hermier (Bourg)	10	531	OUI	OUI	NON	Fonction de l'évolution du PLU	4
La Chapelle Hermier (La Faverie)		26	OUI	NON	NON	Avant 2024	3
Le Girouard	12	620	OUI	OUI	OUI	Après 2034	
Martinet (Bourg)	12 à 13	910	OUI	OUI	OUI	Après 2034	
Martinet (Le Lutron)		44	OUI	OUI	OUI	Après 2034	
La Mothe Achard	20	1200	OUI	OUI	NON	Fonction de l'évolution du PLU	5
Nieul le Dolent	15 à 20	1500	OUI	OUI	OUI	Après 2034	
Sainte Flaive des Loups	15 à 20	0	NON	NON	NON	Transfert sur La Chapelle Achard	
Saint Georges de Pointindoux	15	540	OUI	NON	NON	Avant 2024	1
Saint Julien des Landes (La Baudrière)		150	OUI	OUI	OUI	Après 2034	
Saint Julien des Landes (Bourg)	20	1080	OUI	OUI	OUI	Après 2034	
Saint Julien des Landes (La Richard)		94	OUI	OUI	OUI	Après 2034	
Saint Mathurin (BA 3200 EH)	30	1376	OUI	NON	OUI	Fonction du rythme de l'urbanisation	

Estimation financière des investissements à prévoir sur le traitement des eaux usées sur la période 2014-2030

Période	2014-2015	2015-2017	2018-2020	2020-2025	2025-2030
Investissement	2572 K€	2595 k€	1400 k€	840 k€	980 K€

	2014-2015	2015-2017	2018-2020	2020-2025	2025-2030
C o m m u n e s	Saint Mathurin (BA 3200 EH) 2572 K€				
		Le Girouard, Martinet, Sainte Flaive des Loups 2595 k€			
			Saint Georges de Pointindoux BA 2000 EH 1400 k€		
				Extension de 1000 EH pour Beaulieu sous la Roche : 700 k€ La Faverie FPR de 200 EH : 140 k€ Total : 840 k€	
					Extension de 400 EH pour la Chapelle Hermier : 280 k€ Extension de 1000 EH pour La Mothe Achard : 700 k€ Total : 980 K€

8.2 PROGRAMMATION CONCERNANT LA REHABILITATION DES RESEAUX DE COLLECTE

Il a été comptabilisé 134 kilomètres de réseau sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Achards. Le réseau gravitaire est constitué de matériaux différents : amiante ciment (32 km), fonte (1,4 km), grès (6,2), PVC (42,15 km) et d'origine inconnue (10,3 km). Selon l'année de mise en service et l'évolution dans le temps, ces réseaux s'usent et s'altèrent. Le service Assainissement de la Communauté de Communes du Pays des Achards a mis en place un outil de suivi de l'état du réseau permettant son classement en quatre catégories selon son âge, sa constitution (nature des matériaux), son état constaté suite à des campagnes d'inspections télévisées et les techniques à mettre en œuvre pour rénover ce réseau.

Les quatre catégories sont :

- Etat neuf – Risque faible : pas de travaux à prévoir, surveillance à programmer par inspections télévisées,
- Etat médiocre - Risque moyen : défaut ponctuel entraînant des opérations de réhabilitation localisée, surveillance à programmer par inspections télévisées,
- Etat mauvais – Risque élevé : Réhabilitation par tronçon ou changement de canalisation à moyen terme,
- Etat catastrophique – Risque immédiat : Changement de canalisation à court terme

Pour le réseau refoulé d'une longueur de 12,6 km, les matériaux en majorité constitués de matières plastiques (PEHD ou PVC) sont nettement moins sensibles à la dégradation dans le temps. Les opérations de maintenance concernent plutôt les postes de relevage : pompes, systèmes électromécaniques, vannes,...

En prenant comme base un renouvellement annuel de 1,5 % du réseau soit environ 2 kilomètres de réseau, l'ensemble du linéaire (134 km) sera renouvelé au bout de 66 ans. L'amortissement en général des réseaux s'effectue sur une période de 50 ans. Avec un coût de réhabilitation ou de changement de 200 € HT du mètre linéaire, la provision annuelle pour la réhabilitation des réseaux serait de 400 k€ par an. Compte tenu de l'augmentation régulière du linéaire par le développement de l'urbanisation, cette provision progressera d'autant. En prenant une extension de réseau de 1,5 % par an, la provision annuelle à l'horizon 2034 (échéance de 20 ans) se situerait autour des 540 k€. En reprenant le planning 2014-2030, l'investissement portant sur la réhabilitation des réseaux peut être le suivant :

Période	2014-2015	2015-2017	2018-2020	2020-2025	2025-2030
Investissement réhabilitation annuelle	400 k€	420 k€	430 k€	450 k€	500 k€
Investissement réhabilitation par phase	800 k€	840 k€	860 k€	2250 k€	2500 k€

8.3 ESTIMATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2014-2030

En prenant les différentes estimations concernant d'une part le renouvellement du parc des stations d'épuration et l'amélioration du réseau de collecte par des opérations de réhabilitation et de renouvellement, l'investissement estimé peut être le suivant :

Période	2014-2015	2015-2017	2018-2020	2020-2025	2025-2030
Investissement STEP	2572 k€	2595 k€	1400 k€	840 k€	980 k€
Investissement Réhabilitation	800 k€	840 k€	860 k€	2250 k€	2500 k€
Investissement globale	3372 k€	3435 k€	2260 k€	3090 k€	3480 k€

L'investissement global sur 16 ans serait de 15 637 k€ soit une provision annuelle de pratiquement 1000 k€. La part réservée à la réhabilitation du réseau est relativement importante dans le budget et constante contrairement aux opérations de renouvellement du parc des stations d'épuration dont les sommes sont plus conséquentes mais ponctuelles.

L'objectif est d'améliorer la collecte et les traitements des effluents pour minimiser au maximum l'impact des rejets dans le milieu récepteur.

ANNEXE 1 : TARIFS ASSAINISSEMENT 2014

Mars 2014

FICHE N° 5



TARIFS ASSAINISSEMENT 2014

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014 (PRIX HORS TAXE)			
	Abonnement en €/an	Consommation en €/an	Forfait de consommation affecté aux habitations raccordées à un puits ou à consommation mixte (puits + service d'eau)
11 communes	50,00	1,50	35 m ³ /an/habitant
Raccordement à l'égout			
Taxe perçue pour toute construction neuve et existante se raccordant au réseau d'eaux usées <i>En application de l'article L13131-7 du Code de la Santé Publique</i>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habitations (pavillons, villas) : 1800 € ➤ Immeubles collectifs à usage d'habitation (résidences) : 1800 € + 900 €/logement à partir du 2nd logement ➤ Hôtels, maisons de retraite, maisons de repos, pensionnat, établissement de santé : 1800€ + 500 €/ chambre ➤ Commerces, bureaux : 1800€ jusqu'à 150 m² puis 4€ par m² de plancher supplémentaire ➤ Atelier artisanal ou industriel : 1800 € jusqu'à 500 m² puis 0,5 € par m² de plancher supplémentaire ➤ Autres cas : en fonction de la capacité théorique de la construction en Equivalent Habitant (Eh) sur une base de 600€/Eh 	
Travaux de raccordement d'une construction neuve sur un réseau existant ou viabilisation de terrain avec création de branchement au réseau d'assainissement (domaine public)		Coût réel du branchement les travaux sur le domaine public sont réalisés par la CCPA <i>(Contrepartie des travaux de branchement effectués sur domaine public)</i>	
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2014 (PRIX HORS TAXE)			
Contrôle de conception + bonne exécution des installations neuves (propriétaire)		103,92 € (TVA 7 %)	
Contrôle de bon fonctionnement (usager)		42,15 € (TVA 7 %)	
Contrôle ponctuel de bon fonctionnement (Vente)		98,15 € (TVA 19,6%)	
Diagnostic: 1 ^{er} contrôle de bon fonctionnement		54,27 € (TVA 7 %)	
Diagnostic ponctuel de bon fonctionnement (Vente)		109,70 € (TVA 19,6%)	

9 ANNEXE 2 : ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU EN 2011

